

## Deuxième séance, mercredi 2 février 2011

Présidence de M<sup>me</sup> Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Commissions. – Motion d'ordre Jean-Pierre Siggen/Jean-Denis Geinoz (modification de l'ordre du jour – permutation des points 6 et 8); prise en considération. – Motion M1080.09 Bruno Boschung (adaptation de l'arrêté relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre concernant le choix des matériaux pour la toiture des chalets d'alpage); retrait. – Postulat P2068.10 Gilles Schorderet/Yvan Hunziker (conservation du patrimoine architectural alpestre); prise en considération. – Postulat P2058.09 Claude Chassot/André Ackermann (analyse des avantages et inconvénients du transfert du Service des transports et de l'énergie à la DAEC); prise en considération. – Projet de décret N° 227 concernant la validité de l'initiative constitutionnelle «FriNetz»; entrée en matière, lecture et vote final. – Projet de décret N° 230 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2010; entrée en matière, lecture et vote final. – Motion M1104.10 Jean-Pierre Siggen/Jean-Pierre Thürler (au nom des groupes PDC, PLR et UDC)(baisse de l'imposition fiscale); prise en considération. – Motion M1101.10 Eric Collomb/Gabrielle Bourguet (un enfant, une fiscalité); prise en considération. – Motion M1099.10 Jean-Noël Gendre/Ursula Schneider Schüttel (imposition des dépenses pour les ressortissants étrangers – abrogation art. 14 al. 2 LICD); prise en considération. – Motion M1105.10 Jean-Louis Romanens/Jean-Pierre Siggen (introduction d'une amnistie fiscale cantonale); prise en considération.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Claudia Cotting, Jacques Crausaz, Monique Goumaz-Renz, Guy-Noël Jelk, Ueli Johnner-Etter, Patrice Jordan, Benoît Rey, Erika Schnyder et Laurent Thévoz.

M<sup>me</sup> et MM. Pascal Corminbœuf, Anne-Claude Demierre et Erwin Jutzet, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Commissions

*Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du mercredi 2 février 2011*

#### Projet de loi portant dénonciation du concordat concernant la Haute école suisse d'agronomie (HESA)

*Attribué à la Commission des affaires extérieures.*

#### Projet de nouvelle loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat

André Ackermann, président, Hans-Rudolf Beyeler, Bruno Boschung, Gaétan Emonet, Fritz Glauser, Michel Losey, Stéphane Peiry, Jean-Louis Romanens, Erika Schnyder, Parisima Vez, Rudolf Vonlanthen.

#### Motion d'ordre Jean-Pierre Siggen/Jean-Denis Geinoz (modification de l'ordre du jour – permutation des points 6 et 8)

*Prise en considération*

**La Présidente.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre. Je vous en donne lecture:

«Nous demandons que la motion M1104.10 – baisse de l'imposition fiscale – soit traitée avant les autres motions portant sur la fiscalité, à savoir les motions M1099.10, M1101.10 et M1105.10. La motion M1104.10 concerne une baisse fiscale de grande ampleur et par souci de cohérence, il nous paraît plus judicieux de la traiter en priorité avant les autres propositions de modifications de la fiscalité».

Les motionnaires sont M. Jean-Pierre Siggen et M. Jean-Denis Geinoz.

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV).** Je n'ai rien de plus à ajouter que ce que vous avez lu. Je précise que M. Pierre-André Page est également signataire de la motion d'ordre qui, comme indiqué, a pour but de rendre l'ordre du jour un petit peu plus logique et de commencer par l'objet qui a la plus grande ampleur.

– Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 77 voix contre 4. Il y a 5 absentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bour-

knecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brännimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürlér (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 77.*

*Ont voté non:*

Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 4.*

*Se sont abstenus:*

Bourguet (VE, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Ganiou (FV, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Repond (GR, PS/SP). *Total: 5.*

– L'ordre du jour est modifié selon le souhait des motionnaires.

**Motion M1080.09 Bruno Boschung**  
(adaptation de l'arrêté relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre concernant le choix des matériaux pour la toiture des chalets d'alpage)<sup>1</sup>

*Retrait*

**Boschung Bruno** (PDC/CVP, SE). Avec ma motion, j'ai invité le Conseil d'Etat à examiner la possibilité de modifier son arrêté relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre en ce qui concerne le choix des matériaux de couverture des bâtiments. J'avais lancé cette intervention, en son temps, après avoir constaté qu'un certain nombre de couvertures des chalets d'alpage de la catégorie C étaient fortement endommagées par les chutes de grêles qui sont tombées dans la région de Fribourg ces dernières années. Ces couvertures fortement endommagées sont dans leur grande majorité couvertes par des tavillons en bois, matériau bien joli, résistant sur une longue durée aux influences météorologiques normales, mais malheureusement pas très résistant à la grêle. Les pro-

<sup>1</sup> Déposée et développée le 10 septembre 2009, *BGC* septembre p. 1519; réponse du Conseil d'Etat le 21 décembre 2010, *BGC* février p. 260.

priétaires sont tenus légalement d'assainir ces couvertures et, selon l'arrêté en vigueur, uniquement avec des tavillons en bois ou alternativement avec des ardoises de fibre-ciment de couleur grise, qui ne sont malheureusement pas beaucoup plus résistantes à la grêle que les tavillons en bois. Grâce aux subventions des frais d'assainissement (actuellement 45% des frais), des couvertures avec les matériaux précités restent pour le propriétaire supportables d'un point de vue financier. Un propriétaire responsable, pensant à l'avenir, se pose donc la question: «Est-ce raisonnable d'utiliser de nouveau du bois ou des ardoises de fibre-ciment, sachant qu'à la prochaine chute de grêle des dommages seront probablement de nouveau causés à une partie importante de la couverture de mon chalet?» La recherche sur les matériaux ne s'est pas arrêtée ces dernières années. Sur le marché, il existe aujourd'hui d'autres matériaux de couvertures, par exemple des «bardeaux» en aluminium qui conservent l'aspect d'une couverture traditionnelle, mais qui sont beaucoup plus résistants à la grêle que le bois ou la fibre-ciment.

Ma motion est déclarée irrecevable sur le plan formel pour un changement de cet arrêté actuellement en vigueur. J'accepte ainsi de la retirer en restant persuadé que la question des couvertures de chalets d'alpage, surtout de la catégorie C et D, doit être examinée. J'ai pu prendre acte que le Conseil d'Etat se tient prêt à examiner également ce point dans le cadre du postulat de nos collègues Schorderet et Hunziker qui demandent un examen de ce subventionnement en général. Je vous invite donc à accepter le postulat conformément à la proposition du Conseil d'Etat, afin que mon souhait puisse être traité dans le cadre de ce postulat.

– Cet objet est retiré par son auteur.

**Postulat P2068.10 Gilles Schorderet/Yvan Hunziker**  
(conservation du patrimoine architectural alpestre)<sup>2</sup>

*Prise en considération*

**Schorderet Gilles** (UDC/SVP, SC). Je vais tout d'abord commencer par déclarer mes intérêts comme l'exige la loi sur l'information que nous a expliquée hier en fin d'après-midi notre très appréciée secrétaire parlementaire, M<sup>me</sup> Clerc.

Tout d'abord, je suis paysan, membre de l'Union des paysans fribourgeois, président de l'Association fribourgeoise d'économie forestière – c'est-à-dire l'association des propriétaires de nos forêts, dont est issu le bois avec lequel on fait des tavillons –, président du Club du bois et de la forêt du Grand Conseil, qui milite pour l'utilisation du bois, membre du comité «Lignum Fribourg», membre du comité du syndicat à buts multiples «Flancs du Cousimbert», qui gère 960 hectares de forêts, qui pourraient aussi produire du bois pour

<sup>2</sup> Déposé et développé le 16 mars 2010, *BGC* mars p. 358; réponse du Conseil d'Etat le 21 décembre 2010, *BGC* février p. 260.

des tavillons, membre de la Coopérative fribourgeoise des producteurs de fromages d'alpage – c'est-à-dire des producteurs qui utilisent des chalets couverts de tavillons – et si l'on va plus loin, membre d'honneur du Club des Lutteurs de la Haute-Sarine qui utilise pour ses ronds de sciure de la sciure produite avec des tavillons. Trêve de plaisanteries, je m'arrête là. Passons aux choses sérieuses.

J'ai lu dans la presse que l'ombre du chalet du Lapé, sis dans la commune de Charmey, planerait sur le Grand Conseil en ce mercredi 2 février. A mon avis, c'est plutôt le souffle des propriétaires et exploitants d'alpage qui devrait nous siffler dans les oreilles, car ce sont eux qui conservent notre patrimoine architectural alpestre. Si j'ai déposé ce postulat avec mon collègue Yvan Hunziker, c'est parce que je me pose beaucoup de questions au sujet de l'arrêté du Conseil d'Etat du 10 avril 1990, ou plutôt de son application. Personne ne pourra nier que je suis un fervent défenseur de l'utilisation du bois dans ce parlement. Cependant, je ne dirai jamais que l'on doit employer du bois pour tout et partout. La meilleure réclame que l'on peut faire pour le bois, c'est de l'utiliser intelligemment en tenant compte d'un coût réaliste et de la longévité de l'ouvrage. Si comme le prétendent les propriétaires du chalet du Lapé, le devis pour la couverture en tavillons de leur immeuble était de 270 000 francs alors qu'ils ont payé un petit peu plus de 90 000 francs pour une couverture en thermolaqué et que la longévité de cette dernière est trois fois plus élevée qu'un toit en tavillons, je crains qu'il y ait des choses à revoir.

L'idéal serait que tous les chalets d'alpage soient recouverts de tavillons. Je crains que cela ne soit irréaliste. Selon l'emplacement, l'intérêt et l'utilisation du chalet, le coût d'une couverture en tavillons est beaucoup trop lourd pour le propriétaire. Il faut se rendre compte que l'on ne parle pas d'un bâtiment en ville de Fribourg avec une haute valeur locative, mais de chalets d'alpage utilisés, pour certains, moins de 100 jours par année et dont le rendement est très aléatoire, comme beaucoup de travaux exécutés par les paysans d'ailleurs. Pour moi, il vaut mieux un chalet couvert de tôle thermolaquée qu'un chalet en ruines ou plus de chalet du tout. Je ne suis d'ailleurs pas convaincu que cette matière défigure nos Préalpes ou alors que penser de l'implantation des éoliennes? Il est à relever que le service forestier a demandé l'autorisation de démolir une cabane forestière au bord de la route du Cousimbert. Il s'agit d'une cabane en bois recouverte de tavillons construite au début du siècle passé et qui à mon avis fait également parti de notre patrimoine alpestre et forestier. Il paraît que cela coûte beaucoup trop cher de l'entretenir et qu'elle n'est plus utilisée. Y aurait-il deux poids deux mesures? L'Etat ne devrait-il pas lui aussi montrer l'exemple? Si l'on veut maintenir notre patrimoine alpestre, notre savoir-faire et l'utilisation du tavillon sur nos chalets, nous devons absolument augmenter le taux de subventionnement de ces réfections. Si le législateur a la volonté de maintenir ce patrimoine et d'imposer pour le bien de la collectivité des mesures contraignantes et coûteuses aux propriétaires, il est normal que la collectivité prenne en charge le sous-coût de l'opération.

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse, d'autant plus qu'il encourage le Grand Conseil à prendre en considération notre postulat. La réponse ne me satisfait néanmoins que partiellement. J'aurais espéré que l'on se penche un petit peu plus sur l'aspect financier et un petit peu moins sur le bilan écologique, car il est clair qu'à ce niveau, il n'y a rien à mettre devant le bois pour autant que cela ne soit du bois de proximité et qu'il ne soit pas importé de je-ne-sais-où. Ce que j'attends, si comme je l'espère notre postulat est accepté, c'est que le Conseil d'Etat nous présente un rapport qui réponde précisément aux questions mentionnées lors du dépôt du postulat et de son développement, ainsi qu'aux questions qui seront posées ce matin lors de ce débat. Lorsque nous aurons été informés correctement, nous pourrions faire des propositions au Conseil d'Etat en vue de la modification de l'arrêté relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre.

**Ganiz Xavier (PS/SP, FV).** Avant de commencer, permettez-moi cette précision: je suis membre du club alpin suisse, section Gruyère.

«Là-haut sur la montagne l'était un vieux chalet», un chalet brillant, étincelant, réfléchissant d'ardentes lueurs, non pas celles de son contestataire propriétaire, mais bien celles de sa subversive toiture. D'ardentes lueurs qui, traversant les vallons du pays de Gruyère vinrent agiter les débats de ces Dames et Messieurs siégeant à la capitale. Avouons, chers collègues, que nous pourrions aisément résumer en ces termes le bar-num que provoque le sujet de la motion et du postulat présentés. Que d'encre en effet déversée dans les colonnes de nos médias pour cette préoccupation si particulière relative aux chalets d'alpage. Nous sommes en toute apparence face à une vraie question d'Etat. Si d'aucun pourrait s'émouvoir du charme ondulant d'une personne, chez nous à Fribourg c'est l'ondulation des tôles des toits des cabanes qui émoustillent, quelle belle abnégation chers collègues! Plus concrètement, le thème avancé par le postulat et la motion déposés doit être considéré à notre avis en-dehors de toutes querelles de clochers et surtout s'affranchir des intérêts particuliers. Si nous voulons préserver nos richesses alpestres, il nous faut rappeler que la loi est la même pour tous, même si elle se révèle contraignante. *Dura lex, sed lex.*

Concernant la motion, nous avons entendu ce qu'a dit le collègue Boschung tout à l'heure. Nous n'allons pas y revenir. Concernant le postulat, nous n'avons pas d'oppositions fondamentales à formuler. Nous regrettons cependant que l'étude qui est proposée par les collègues Hunziker et Schorderet se résume pour ainsi dire à la seule question des subventions. La question d'une adaptation des aides à l'égard des propriétaires qui rénovent ou restaurent les chalets d'alpage peut se poser évidemment. Nous aurions cependant attendu davantage du postulat. Certes, il existe déjà une catégorisation de ces édifices, mais quelle est la destination du chalet d'alpage? Veut-on laisser un parc de résidences secondaires s'établir sur nos hauteurs? A nos yeux, certainement pas. L'accès au chalet d'alpage est-il satisfaisant? Y a-t-il déjà trop de goudron sur nos sommets? Qu'en pensent les propriétaires? Quelles analyses en fait le service dans l'environnement? Faut-il davantage

brider l'accès aux véhicules à moteur? L'exploitation commerciale de ces chalets et le trafic qu'il induit doit aussi être mis en question. Peut-on tout y faire et tout y vendre? Quels contrôles des conditions de travail? On ne cesse de répéter la valeur fondamentale de ces chalets d'alpage pour la conservation de notre patrimoine alpestre et l'impact touristique qu'il représente, c'est donc la question même de la propriété privée de ces édifices qui peut également être mise en débat. On le voit, l'objet soulevé par le postulat soulève nombre de questions lorsque l'on s'y arrête sérieusement et lorsqu'on est prêt à dépasser les simples préoccupations financières. Il s'agit de questions que nous aimerions voir intégrées dans le postulat. Même si nombre d'entre elles trouvent déjà une réponse dans les lois et arrêtés existants, il paraît responsable de les poser à nouveau pour qu'une adaptation contemporaine puisse être mise en route. Nous proposons le simple rejet de la motion. Nous soutenons le postulat dans la mesure où nos interrogations sont pleinement prises en considération. C'est à notre sens le meilleur moyen pour faire en sorte que dans le futur nos chalets d'alpages soient encore plus beaux qu'avant.

**Jendly Bruno** (*PDC/CVP, SE*). Die Christlichdemokratische Fraktion hat sich mit der Motion Bruno Boschung sowie dem Postulat Gilles Schorderet/Yvan Hunziker auseinandergesetzt und kann nach dem Rückzug der Motion Boschung wie folgt Stellung nehmen: Wie uns der Staatsrat mitteilt, liegt die Erhaltung des Baukulturgutes der Alpen in der Kompetenz des Staatsrates. Mit einer Motion kann keine Änderung eines Staatsrat-Beschlusses verlangt werden. Konsequenterweise hat Ratskollege Bruno Boschung die Motion zurückgezogen.

Der Staatsrat hat es jedoch trotz Unzulässigkeitsklärung für wichtig erachtet, sich zum Inhalt der Motion zu äussern. Um die Erhaltung des Baukulturgutes der Alpen zu gewähren, werden zwei Arten von Massnahmen berücksichtigt.

Die Restaurierung: Sie umfasst Massnahmen zur Erhaltung des materiellen Bestandes von Objekten der Kulturgeschichte.

Die Renovation: Sie umfasst Massnahmen zur Instandsetzung von Bauwerken. Man beseitigt Schäden aufgrund von Abnutzung durch den gewöhnlichen Gebrauch und stellt den ursprünglichen Zustand der Nutzbarkeit wieder her.

In seiner Antwort hat der Staatsrat ausführlich begründet, wann, wo und weshalb bei Alphütten Holzschindeln oder Faserzementschiefer und Metall verwendet werden können oder müssen. Wenn die Angaben stimmen und der Eigentümer einer Alphütte für ein zu setzendes Schindeldach Subventionen in der Höhe von 45% der Gestehungskosten erhält, finde auch ich es sinnvoll, Holzschindeln als Bedachungsmaterial zu verwenden.

Im Sinne der Erhaltung des Baukulturgutes der Alpen finde ich es auch richtig, die Erhöhung der Subventionen des Staates für Schindeldächer zu überlegen. Mit einer zusätzlichen Finanzhilfe wäre der Anreiz und die Motivation, Schindeldächer gut zu unterhalten, sicher gegeben. Es ist in unserem Interesse, das Baukulturgut der Alpen auch unseren Nachkommen zu erhalten.

Die Christlichdemokratische Fraktion wird dem Postulat zustimmen und bittet Sie, dasselbe zu tun.

**Mutter Christa** (*ACG/MLB, FV*). J'aimerais d'abord dévoiler mes intérêts dans ce thème. Je suis vice-présidente de Pro-Fribourg et membre du parc naturel Gruyère-Pays d'Enhaut. Rappelons un peu l'histoire du fameux chalet du Lapé qui a engendré cette discussion. C'est une bâtisse datant de 1742, qui est couverte depuis plus de quatre ans aujourd'hui par une tôle thermolaquée brillante. Ce chalet est d'une valeur unique dans le canton de Fribourg, avec un toit mansardé et une charpente exceptionnels qui témoignent d'un savoir-faire artisanal de la Gruyère et dont son propriétaire pourrait être fier. Je rappelle que c'est bien sûr un bâtiment de classe A. Au nom de Pro-Fribourg et de moi-même, je ne comprends pas pourquoi le propriétaire d'un tel bâtiment, unique dans sa valeur historique, n'est pas fier de garder celui-ci et pourquoi il n'a pas fait les démarches afin d'obtenir les subventions qui, pour cette construction exceptionnelle, peuvent aller jusqu'à 45% des frais, ce qui couvre largement le surcoût d'un toit fait dans les règles de l'art en tavillons, par rapport à ce qu'il a prévu de mettre comme solution de rechange. Je dois dire que je doute fortement des chiffres avancés sur la durée de vie des nouvelles méthodes, comme les bardeaux en aluminium, par rapport à la durée de vie d'un toit fait dans les règles de l'art en tavillons qui est d'au moins 45 ans. On a mêmes des expériences de durées de vie de plusieurs siècles. Le chalet du Lapé est seulement un exemple parmi d'autres malheureusement. Je suis heureuse que notre collègue Bruno Boschung ait retiré sa motion qui allait dans le sens de régulariser une pratique illégale qui consiste à utiliser des matériaux non-conformes pour des bâtiments de grande valeur. Je comprends que M. Boschung voulait introduire cela surtout pour les bâtiments classés D. Mais quand on se rend dans nos montagnes, on voit qu'il y a aujourd'hui une certaine tendance à couvrir à la «va vite» et sans permis de construire. Pour le chalet du Lapé, il y a la commune, le Préfet, des associations, le Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral qui se sont occupés de l'affaire. Aujourd'hui, le dossier est dans les mains du conseiller d'Etat Godel, si je ne me trompe pas, qui devrait ordonner ces jours-ci, je l'espère, la remise en état et la couverture en tavillons.

C'est une discussion qui arrive à un moment où il y a beaucoup de dégâts qui sont encore faits dans ce domaine et notre groupe soutient le postulat, même si nous nous étonnons que le lobby du bois accepte aujourd'hui des solutions de rechange en tôle thermolaquée, par exemple. Ces chalets ont une valeur traditionnelle et utiliser des tavillons, utiliser les méthodes reconnues, c'est aussi soutenir une économie locale. Il faut aussi soutenir, dans cette même direction, le projet d'un parc naturel. Le projet de parc naturel, qui existe, réunit aujourd'hui tous les milieux de l'économie, de l'agriculture, du tourisme doux et des organisations de l'environnement, en Gruyère et dans le Pays d'Enhaut. Ce sont des manières de sauver des places de travail dans l'artisanat contre une production semi-industrielle. Ainsi nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions posées par les postulants sur les effets

financiers, mais aussi sur les aspects techniques. Nous soutenons l'idée qu'on renforce la protection des bâtiments de classe B parce qu'il ne s'agit pas seulement de soutenir et de regarder des bâtiments isolés mais de soutenir aussi toute l'économie alpestre et la protection du paysage dont ces bâtiments font partie. Il serait donc utile de protéger davantage les bâtiments de classe B et aussi les bâtiments de classe E moyennant une augmentation des subventions. Je crois qu'il est nécessaire de donner un soutien financier conséquent et aussi de renforcer les contrôles et l'intervention des communes et du canton, si des travaux sont exécutés de façon illégale. Dans ce sens-là, notre groupe soutient le postulat.

**Vial Jacques** (*PDC/CVP, SC*). Il faudra plus que la faute volontaire d'un propriétaire d'alpage pour que l'Etat autorise qu'on saccage notre patrimoine alpestre. Je précise que je n'ai pas d'intérêt particulier avec le sujet même si je suis entrepreneur dans la construction en bois. La sagesse de mon collègue Bruno Boschung de retirer sa motion nous évitera une argumentation stérile. Le postulat permettra de dresser une image exhaustive des mesures déjà prises et à prendre. Il permettra de répondre aux questions suivantes:

1. Est-ce que l'augmentation du taux de subventionnement par le canton de 13,5 à 15% au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sera-t-elle suffisante pour inciter encore plus les propriétaires à entreprendre des travaux de rénovation ou de réparation? A noter que l'Office fédéral de la culture et le Fonds suisse du paysage payent actuellement chacun 15% du montant total des coûts, ce qui donne un total de 45% des frais qui sont pris en charge, avec la part cantonale de 15%. Avec un prix de 230 francs par m<sup>2</sup> pour une couverture de tavillons, la subvention est donc de 110 francs. 120 francs sont finalement à charge du maître d'ouvrage.
2. Est-il possible que l'ECAB diffère son versement à la date des travaux de rénovation, en cas de grêle, plutôt que d'exiger sur-le-champ la réparation, ce qui est un gros handicap pour nos rares tavillon-neurs?
3. Tiendra-t-on compte du développement durable qui place les toitures en bardeaux en pôle-position plutôt que le fibrociment et l'aluminium relégués en fin de classement? Ou bien autorisera-t-on l'utilisation de ces matériaux pour des motifs basement économiques?
4. Acceptera-t-on de subventionner des chalets transformés en résidences secondaires? Actuellement, la Confédération n'entre pas en matière mais notre canton accepte occasionnellement de subventionner des bâtiments des classes A et B.

Telles sont les questions parmi d'autres auxquelles nous attendons des réponses avec grand intérêt pour la pérennité de nos bucoliques alpages. C'est dans cet esprit que je soutiendrai ce postulat avec le groupe démocrate-chrétien.

**Piller Alfons** (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das Postulat meines Kollegen Gilles Schorderet eingehend diskutiert und unterstützt es einstimmig.

Die Details meiner Vorredner kann ich nur massiv unterstützen. Als Anwohner umgeben von Alphütten, bin ich natürlich ganz klar daran interessiert, dass wir die Möglichkeit haben, diese äusserst gut und auch mit höherer Unterstützung zu erhalten oder zu renovieren.

Persönlich habe ich aber schon noch eine Bemerkung, respektive ein Anliegen. Ich hoffe, dass wir mit der Stellungnahme des Staatsrates in Zukunft verhindern können, was verschiedenste Male schon passiert ist. Nicht nur, aber auch im Senseoberland gab es Alphütten, die nicht mehr gebraucht wurden und durch die Aufforstung nun von Wald umgeben sind. Es hatte mehrere private Interessierte, die sogar gewillt waren, vielleicht das Baurecht zu erwerben und die Hütten zu erhalten. Aber da war kein Gehör seitens des Kantons und man hat leider die Alphütten abgerissen oder sogar verbrannt. Ich habe hierzu eine Frage an den Staatsrat: Warum nimmt man die Chance nicht wahr, wenn Private sich interessieren, solche wunderschönen Sachen zu erhalten? Vielleicht geht es darum, zu verhindern, dass sich einige Spaziergänger mehr im Wald aufhalten.

**Schuwey Roger** (*UDC/SVP, GR*). Unsere vielen schönen Alphütten wurden in den letzten Jahren mit verschiedenen Materialien und Farben gedeckt. Der Kanton Freiburg verfügt über schöne Wälder mit viel geeignetem Schindelholz. Ich finde es schade, dass man das Kulturgut und die Tradition nicht beibehalten hat. Ich empfehle den Eigentümern von Alphütten in Zukunft, die Dächer wieder mit Schindeln zu versehen und hoffe, dass dies richtig subventioniert wird. Ein gut gedecktes Schindeldach lebt heute 30 bis 35 Jahre.

**Repond Nicolas** (*PS/SP, GR*). Je précise que je n'ai pas d'intérêt direct sur le sujet si ce n'est que je fais beaucoup d'images sur le thème des chalets d'alpage. Pour toutes les raisons évoquées dans la réponse du Conseil d'Etat aux collègues députés Schorderet et Hunziker, je soutiendrai pleinement ce postulat et vous convie à en faire de même. Soutenir la conservation du patrimoine alpestre, cela ne veut pas seulement dire sauver nos vieux chalets et nos traditions séculaires pour avoir de beaux chalets dans le paysage dont on peut faire de belles images comme pour le photographe que je suis. Cela devrait aussi et surtout dire que l'on soutient l'industrie régionale du bois, donc des emplois locaux et régionaux, donc nos artisans-tavillon-neurs et donc un grand savoir-faire. Soutenir la conservation du patrimoine alpestre, c'est soutenir le bois lui-même, l'un des plus beaux matériaux à mes yeux et finalement le développement durable, donc l'écologie. Mesdames et Messieurs, au vu de ce qui a déjà été dit par mes collègues députés, je n'ai pas besoin de plus de raisons pour dire au Conseil d'Etat: «Oui, allez-y, faites-nous un rapport clair et complet sur ce thème et soyez surtout pertinents comme vous le préconisez».

**Andrey Pascal** (*PDC/CVP, GR*). Quand on parle des chalets d'alpage, en tant qu'exploitant d'alpage, je crois qu'il m'est impossible de ne pas intervenir. Je soutiendrai bien sûr le postulat de mon collègue Gilles Schorderet, mais il y a dans l'exploitation alpestre une logique à respecter. Beaucoup de ces chalets d'alpage sont exploités et ont un avenir. Certains abritent des vaches, certains abritent des génisses, mais d'autres n'ont plus de fonction. Je pense qu'il serait aberrant de vouloir imposer des couvertures qui coûtent cher pour des chalets qui n'ont pas d'avenir. Certains chalets vont continuer à vivre. Les familles qui exploitent un chalet d'alpage ont un avenir. Mais je crois qu'il faudra faire un choix et avoir une logique pour ceux qui ont un avenir, pour ceux qui ont un rôle touristique important, parce qu'on ne peut pas, dans un lieu de passage, très fréquenté mettre de la tôle. Mais je demande ici au Conseil d'Etat et aux postulants qu'une logique soit respectée et que ces chalets d'alpage qui sont couverts en tavillons, eh bien qu'ils aient encore une vie.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Je suis agriculteur mais pas exploitant d'alpage. Je relève que ces chalets, finalement, c'est l'image de notre canton, c'est notre carte postale. Pour les touristes qui viennent et qui montent au Moléson, s'ils voient quelques chalets c'est une bonne chose et c'est pour cela qu'ils se déplacent dans notre canton de Fribourg. Mais il ne faut pas oublier les exploitants qui aujourd'hui ont de moins en moins de revenus pour financer l'entretien de ces chalets. Ceux-ci sont de moins en moins utilisés. C'est vrai que celui qui fait du fromage, il utilise bien et de manière efficace son chalet. Mais on met de moins en moins souvent les génisses dans les chalets, ce qui veut dire qu'ils sont de moins en moins utilisés. Souvent ce qui est bon marché est encore trop cher pour entretenir ces chalets parce que finalement l'argent qu'on met dedans est mal investi. Et là, je pense que l'Etat doit absolument faire un effort s'il veut maintenir ces chalets qui font partie de la carte postale de notre canton. Je pense que le canton doit aussi mettre la main au porte-monnaie.

**Hunziker Yvan** (*PLR/FDP, VE*). Concernant mes centres d'intérêt, je suis membre du Club du bois du Grand Conseil et accessoirement, une fois par année, je suis «speaker» à la désalpe de Semsales. Nous sommes des privilégiés, car nous pouvons à tout moment nous rendre dans nos montagnes sans nous poser de questions, sans nous demander qui entretient ce beau patrimoine. Les chalets d'alpage font partie intégrante de ce paysage et il est de notre devoir, de notre responsabilité de préserver cet héritage. Préserver ne doit être ni contraignant, ni insurmontable financièrement pour l'exploitant d'un alpage. Le bois, seule matière première renouvelable de notre canton, doit être privilégié. Mais d'autres matériaux peuvent remplir un rôle de substitut au bois, car lorsque le coût est multiplié par trois pour une toiture en tavillons, par rapport à une couverture thermolaquée, il n'y a pas besoin d'avoir fait de longues études pour se rendre compte que l'intérêt économique va primer sur la vision esthétique de nos montagnes. Le Conseil d'Etat

partage notre vision des choses et se dit prêt à étudier une forme plus attractive de subventions et à augmenter l'aide financière en faveur de l'utilisation de tavillons. La restauration de notre patrimoine alpestre ne doit pas être un gouffre financier pour le propriétaire. S'il existe d'autres alternatives, moins coûteuses, aux tavillons et que ces matériaux ne défigurent pas le paysage, alors notre postulat prend toute son importance, car il va permettre au Conseil d'Etat d'avoir une vision sur un catalogue plus large de produits. Le Conseil d'Etat pourra informer les ayants-droits des possibilités qui lui sont offertes, tout en calculant son propre coût. Le tavillon semi-industriel est-il aussi fiable dans la durée que le tavillon artisanal? Cette question mérite d'être posée pour permettre une baisse des coûts. Le bois, privilège de nos montagnes, doit être avantagé mais ne doit pas être un obstacle à la rénovation des chalets, car à la longue on pourrait voir des étables de moins en moins entretenues, finir par tomber en ruines. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous dit que des subventions peuvent être obtenues à hauteur de 15% auprès du canton, 15% auprès de l'Office fédéral de la culture et de 15% auprès du Fonds suisse du paysage. Mais à en croire les propriétaires, dans la réalité, on serait bien loin de cette subvention promise de 45% des frais. J'invite notre exécutif à étudier une façon plus simple de bénéficier la rénovation de ces chalets d'une subvention qui permette de préserver la beauté de notre patrimoine. Je vous demande de soutenir ce postulat, ce qui permettra d'avoir un rapport détaillé pour que toutes les questions en suspens trouvent une réponse. Le groupe libéral-radical va soutenir dans son ensemble ce postulat.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** En guise d'introduction, je souhaiterais remercier l'ensemble des députés qui soutiennent l'acceptation du postulat et la proposition du Conseil d'Etat de vous faire un rapport complet. Je reviendrai sur les différentes questions que ce rapport abordera.

Il me paraît tout d'abord essentiel de rappeler, cela a été fait par plusieurs intervenants dans cette salle, l'importance des chalets d'alpage pour notre canton. Ils sont très certainement un élément caractéristique du patrimoine fribourgeois. Ils sont aussi l'expression architecturale d'une économie qui a profondément marqué le mode de vie, la mentalité, les traditions et l'art populaire. Ils font partie du paysage préalpin et sont remarquablement intégrés dans leur environnement. J'y reviendrai tout à l'heure, en particulier pour la catégorie B des chalets. C'est pourquoi, et cela depuis plus de 20 ans, le Conseil d'Etat a décidé de subventionner les rénovations et les restaurations de ces chalets d'alpage. Mais ce ne sont pas les seules possibilités pour l'Etat d'intervenir dans ce cadre-là. Je rappelle que le Service de l'agriculture intervient également dans le cadre de rénovations et d'assainissements, lorsqu'il est sollicité, par le biais des contributions d'améliorations foncières. Cette conservation s'inscrit sans aucun doute dans les objectifs d'aménagement du territoire de notre canton. Mais conserver et mettre en valeur notre riche patrimoine architectural alpestre, ce n'est pas là le seul intérêt de notre canton. Il est également

important pour nous d'avoir une économie alpestre active et dynamique. Cela signifie de pouvoir maintenir l'activité rurale dans ces chalets lorsqu'elle y a lieu. Il est dès lors important de ce point de vue-là de prendre en compte la diversité des chalets d'alpage que nous avons dans notre canton. Pour votre information, j'ai fait ressortir les chiffres du recensement du patrimoine architectural alpestre. Ce ne sont pas moins de 1350 objets qui y sont inscrits. Mais ceux de valeur A, soit de la valeur la plus élevée, sont au nombre de 32 uniquement. Pour la valeur B, nous en avons 153, pour la valeur C, 931 et pour la valeur D, 234. Si nous prenons les objets de valeur A, qui sont importants pour eux-mêmes et ceux de valeur B, qui sont importants en fonction de leur intégration dans le site, nous couvrons 14% des chalets actuellement recensés. Cela pour vous indiquer que lorsqu'il s'agit de la question de permis de construire ou plutôt de permis de détruire lorsqu'il en est question, il y a lieu bien évidemment de faire une pesée des intérêts. Il n'y a pas deux poids deux mesures; il y a une pesée des intérêts qu'il faut faire en fonction de l'importance de l'objet, de la destination de cet objet et de l'ampleur des travaux qui doivent y être effectués. Vous le savez mieux que nous, cette pesée des intérêts comprend, le cas échéant, aussi d'autres intérêts tels que, l'économie forestière ou la question des transports.

S'agissant de la question des coûts qui ont également été abordés, il est exact de dire qu'aujourd'hui nous avons, dans le cadre de la mise en œuvre de la RPT et de la modification du subventionnement des biens culturels, augmenté la subvention de 13,2 à 15% pour le canton. Cette subvention peut être augmentée de 15% supplémentaires du montant des frais, qui peuvent être pris en charge par la Confédération et encore, par un montant de soutien du Fonds suisse du paysage pour les objets les plus importants. Encore faudrait-il, et vous me permettrez cette remarque, que le propriétaire s'adresse à nous avec une demande. En conséquence de quoi nous pourrions également lui conseiller différentes possibilités, différents objets et lui montrer les intérêts qu'il peut y avoir à une couverture traditionnelle du chalet.

Nous pourrions, le cas échéant, et c'est un des points que nous voulons examiner, augmenter la subvention. La Confédération serait prête à aller jusqu'à 20% pour autant évidemment que le canton augmente également à 20% sa subvention et que le Fonds suisse du paysage en fasse de même. Raison pour laquelle dans le rapport qui vous sera soumis dans le délai légal, nous aborderons cette question des coûts mais ce n'est pas la seule question que nous voulons aborder, car j'ai pris note des questions soulevées. Nous voulons également examiner les questions techniques, comme la différence de coûts des matériaux des couvertures possibles, mais aussi l'importance et l'indice écologique des types de couvertures. Nous voulons donner la priorité au matériau traditionnel qu'est le bois. Nous voulons également impliquer l'ECAB dans ce rapport, car ceci me paraît important, et nous avons déjà eu une première discussion à ce sujet. Il y a là aussi un enjeu au niveau de l'assurance, en fonction de la variante de la couverture du toit, et également au niveau de la couverture par l'assurance en cas de dégâts aux cha-

lets d'alpage. Nous voulons aussi revoir la question de la catégorisation. Aujourd'hui, nous n'admettons une restauration que pour les objets en catégorie A et une rénovation que pour les objets en catégories B, C et D. Il nous paraît important de revoir cette catégorisation et de prévoir éventuellement aussi la restauration pour les objets de catégories A et B et aussi la rénovation pour les objets de catégories C et D. Ceci nous permettra de prendre en compte un élément nouveau dans la pesée des intérêts.

Comme vous le constatez, le Conseil d'Etat souhaite soutenir les exploitants d'alpage et maintenir un élément caractéristique de notre patrimoine qui contribue à la beauté du paysage fribourgeois, pour ceux qui se promènent dans les Préalpes, et qui fait aussi la fierté de ceux qui y travaillent.

– Au vote, la prise en considération du postulat est acceptée par 98 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).  
Total: 98.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Postulat P2058.09 Claude Chassot/André Ackermann**  
(analyse des avantages et inconvénients du transfert du Service des transports et de l'énergie à la DAEC)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). Avec mon ami André Ackermann, le but de notre postulat était de rationaliser le fonctionnement des services actuellement en place dans deux directions différentes et qui ont tout à gagner à travailler sous le même toit. A l'instar des autres cantons romands, le Conseil d'Etat a donc décidé d'opter pour une meilleure efficacité. Dans ce sens-là, je le remercie de sa réponse qui a mis du temps à nous parvenir, il est vrai, mais la réflexion a été gratifiante et le dépôt de notre postulat a porté ses fruits. Il est vrai que le développement de ce dernier donnait des arguments relativement convaincants pour que le Conseil d'Etat donne une réponse prompte. J'ose aussi espérer que le transfert de l'unité «transports publics» du Service des transports et de l'énergie de la Direction de M. Vonlanthen à la Direction de M. Godel se fera naturellement et sans résistance de la part des concernés. On sait ce que c'est que les habitudes. Le groupe de l'Alliance centre gauche accepte la réponse du Conseil d'Etat comme rapport à notre postulat et le remercie sincèrement de mettre en place tout cela.

**Ackermann André** (PDC/CVP, SC). Je m'exprime en tant que postulant bien sûr, mais aussi au nom du groupe démocrate-chrétien. Partant de la constatation qu'aujourd'hui les problèmes de mobilité doivent être empoignés de manière globale, notre postulat proposait de placer le Service des ponts et chaussées et l'unité des transports publics sous une même Direction. En règle générale, les postulats, une fois acceptés, donnent lieu à de longs rapports, qui ne sont pas toujours suivis de mesures concrètes. En ce qui concerne notre postulat, je constate un phénomène inverse et je m'en réjouis. En effet, il vaut mieux une décision allant dans le sens de nos réflexions plutôt qu'un long rapport. Je remercie donc très sincèrement le Conseil d'Etat pour sa réponse claire et concise. Avec mon groupe, je constate que les deux Directions concernées sont sous la responsabilité de conseillers d'Etat PDC, ceci pouvant expliquer cela. Ou autrement dit, PDC peut aussi signifier parti de la célérité et de la concision. Avec ces constatations, je vous propose, avec l'unanimité du groupe démocrate-chrétien, d'accepter le postulat dans le sens proposé par le Conseil d'Etat.

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR). Le groupe socialiste s'est penché avec intérêt sur la réponse du Conseil d'Etat au postulat de nos collègues Claude Chassot et André Ackermann. Mis à part le fait que le Conseil d'Etat a anticipé le vœu des motionnaires, le groupe socialiste se demande s'il n'aurait pas été judicieux de corriger l'état actuel de la Direction de

l'aménagement, de l'environnement et des constructions et plus particulièrement du Service des ponts et chaussées et du SeCA avant de décider d'effectuer le transfert du Service des transports et de l'énergie. En effet, dans les années 1990, beaucoup de services publics communaux et de bureaux d'architectes se plaignaient de la lenteur à laquelle étaient traités les dossiers se rapportant à l'aménagement du territoire et aux demandes de permis de construire. De 1991 à 1996, tous les processus de traitement ont été analysés et corrigés et ceci à satisfaction des clients de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Les délais avaient été sérieusement raccourcis et les retards n'existaient pratiquement plus. Mais depuis quelques années, on constate une érosion de cette réorganisation. Les exemples ne manquent pas. Pour les collectivités publiques comme pour les particuliers, les délais durant lesquels le Service de l'Etat examine les dossiers d'enquête ordinaire ou d'enquête préalable ne sont pas admissibles. Une gestion plus rigoureuse et plus rapide doit intervenir. Ceci dit, il y a aussi le problème au Service des ponts et chaussées de la NGP. L'utilisation qui en est faite dans ce Service ne correspond pas du tout à ce que l'on attend d'un tel outil. Ce ne sont pas mes collègues de la Commission des finances et de gestion qui me contrediront. D'autre part, l'initiative de transférer le Service des transports et de l'énergie de la Direction de l'économie et de l'emploi à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions réduit d'autant plus un département qui n'est déjà pas très consistant. Comment réagit le Conseil d'Etat devant cette situation? Aucune réponse n'est donnée aux préoccupations du groupe socialiste dans la réponse au postulat de nos collègues Claude Chassot et André Ackermann. Le groupe socialiste reste perplexe et demande au Conseil d'Etat qu'il prenne au sérieux ces différentes préoccupations. En l'état, le groupe socialiste ne peut que prendre acte de la nouvelle situation, étant donné que nous nous trouvons devant le fait accompli en ce qui concerne le transfert du Service des transports et de l'énergie à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Toutefois, nous reconnaissons que la mise en réseau, dans le même département, des infrastructures et des moyens de transports, est judicieuse. Ceci permettra d'avoir une vue d'ensemble de la situation. Le groupe socialiste suivra la proposition du Conseil d'Etat formulée dans sa réponse.

**Gander Daniel** (UDC/SVP, FV). Suite à ce postulat, le Conseil d'Etat a chargé le groupe de coordination des transports d'effectuer une analyse sectorielle des possibilités de réorganisation de la gestion de la mobilité au sein de l'administration cantonale. Cette problématique a été discutée et un rapport a été établi. Pour permettre une gestion plus rationnelle, le Conseil d'Etat a donc décidé du transfert de l'unité «transports publics» de la Direction de l'économie et de l'emploi à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Compte tenu de ce qui précède, le groupe de l'Union démocratique du centre a pris acte de cette décision.

<sup>1</sup> Déposé le 13 juillet 2009 et développé le 11 septembre 2009, BGC septembre p. 1521; réponse du Conseil d'Etat le 21 décembre 2010, BGC février p. 276.



**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je remercie tous les intervenants qui soutiennent la proposition du Conseil d'Etat d'accepter ce postulat.

Les postulants demandent d'étudier la possibilité d'une réforme de la répartition des tâches en matière de mobilité, en plaçant sous une même Direction, le Service des ponts et chaussées et le Service des transports et de l'énergie. Ils constatent que ce rapprochement de services pour la gestion du réseau routier et des transports publics existe déjà dans les autres cantons romands. Je sais que M. le Député Ackermann n'aime pas trop cette expression mais je ne peux m'empêcher de dire que vous enfoncez des portes ouvertes. Le Conseil d'Etat est tout à fait d'accord avec votre appréciation, MM. les Députés Chassot et Ackermann, et il a même exprimé dans son programme gouvernemental, je cite encore une fois: «Les structures administratives seront adaptées pour permettre une gestion plus efficace des questions complexes liées à la mobilité». Le Conseil d'Etat a donc pris la décision en décembre 2010 et les éléments les plus importants sont les suivants:

- le Service des transports uniquement sera transféré de la Direction de l'économie et de l'emploi à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012. M. Chassot, il n'y a pas du tout de résistance des deux Directeurs, et je peux dire que là, il y a aussi l'idée de renforcer la Direction de l'économie dans le sens que celle-ci s'occupera à l'avenir, en premier lieu aussi, des affaires extérieures.
- le deuxième aspect est le renforcement du secteur de l'énergie à la Direction de l'économie et de l'emploi qui deviendra un véritable service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

L'intégration du domaine des transports publics à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions sera analysée au sein de cette Direction concernée en vue d'une décision définitive par le Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2011. Je peux vous dire que cette Direction prendra également en considération les réflexions que vous avez énoncées tout à l'heure. Sur la base d'une analyse déjà faite par le groupe de coordination des transports du canton de Fribourg, la gestion de la mobilité peut être nettement améliorée en concentrant tous les services traitant de la mobilité dans la même Direction et en rassemblant toutes les questions de planification et de contrôle dans la même unité. Au moins deux modèles sont concevables, la création d'un Service de la mobilité ou la fusion du Service des transports avec le Service des ponts et chaussées.

En conclusion et compte tenu des décisions prises en matière d'organisation de l'administration cantonale, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter le postulat et de considérer sa réponse du 21 décembre 2010 en application de l'article 64 alinéas 1 et 2 de la loi sur le Grand Conseil comme rapport au postulat au sens de l'article 76 de ladite loi.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 88 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstentions.

– Par ce vote, la réponse du Conseil d'Etat du 21 décembre 2010 est considérée comme rapport au postulat P2058.09 Claude Chassot/André Ackermann.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadori (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

*Ont voté non:*

Feldmann (LA, PLR/FDP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

### **Projet de décret N° 227 concernant la validité de l'initiative constitutionnelle «FriNetz»<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Jean-Denis Geinoz (PLR/FDP, GR).**

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** De quoi s'agit-il? Il s'agit de la validation de l'initiative «FriNetz». Nous constatons qu'il y a 6280 signatures valables et le texte de l'initiative est le suivant, je cite: «Le canton garantit l'accès Internet sans fil, gratuit et ouvert dans les espaces publics à

<sup>1</sup> Message en pp. 89ss.

grande fréquentation, dans tous les districts». La commission s'est réunie pour un quart d'heure. L'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité et lors de notre séance, nous avons décidé que nous allions traiter la forme et non pas le fond, donc chacun était conscient de ce fait. Aussi, je vous recommande d'entrer en matière sur ce message.

**Le Commissaire.** En fait, il y a deux raisons qui poussent à traiter de manière séparée la question de la validité et la question de fond. Je les rappelle rapidement. Tout d'abord, le législateur de 2001 semble bien, à l'instar de l'ancienne loi sur les droits politiques, avoir voulu clairement séparer les deux procédures; deuxièmement, une telle option, c'est-à-dire de traiter en même temps, pourrait engendrer des difficultés précisément en raison du fait que le présent décret sur la validation peut faire l'objet d'un recours au Tribunal fédéral dans les 30 jours, contrairement à la décision de fond du Grand Conseil sur le ralliement ou le non-ralliement qui provoque un scrutin populaire. Dans le cas où les deux décisions seraient rendues sur la base d'un même décret du Grand Conseil, on pourrait donc simultanément devoir faire face à un recours au Tribunal fédéral et en même temps devoir organiser un scrutin populaire. Comme on a pu le voir dans d'autres cantons, ce risque n'est pas anecdotique. Cela étant dit, pour ce qui concerne la forme, donc la validation, on peut constater que l'initiative porte sur un objet déterminé, de manière précise, et répond ainsi à l'exigence d'unité de matière. D'autre part, elle est formulée en termes généraux, ne mélange pas les niveaux de la Constitution et de la loi, même si l'on peut discuter de la question de savoir si l'objet est réellement de rang constitutionnel. Les unités de la forme et de rang sont également respectées. Cela signifie qu'aucun élément ne permet de retenir que la proposition formulée soit contraire aux droits supérieurs, que ce soit fédéral ou international ou à la Constitution. Elle concerne enfin un objet susceptible de manifestation, le cas échéant, d'être exécuté. Toutes les conditions étant remplies, l'initiative constitutionnelle «FriNetz» peut donc être validée. Je rappelle que la validité de l'initiative fait donc l'objet de ce décret qui peut être l'objet d'un recours devant le Tribunal fédéral.

**Schoenenweid André (PDC/CVP, FV).** Le groupe démocrate-chrétien est très content de la réussite et du grand succès de cette initiative «FriNetz» avec plus de 6280 signatures récoltées et validées. Le groupe félicite bien sûr les jeunes démocrates-chrétiens qui ont lancé cette initiative qui répond à des besoins évidents au regard de l'évolution de l'échange des connaissances et des besoins de communiquer et de s'informer. Le texte est formulé en termes généraux. Comme la commission parlementaire, notre groupe constate la validité de cette initiative et fera en plus des propositions quant à sa réalisation, afin de viser les objectifs contenus dans celle-ci. Avec ces considérations, notre groupe valide l'initiative.

**Ganioz Xavier (PS/SP, FV).** Le parti socialiste a examiné cette demande de validation et ne la conteste en

aucun point. Nous n'aurons donc pas d'autre commentaire sur la validation de ce projet de décret. Cependant, nous invitons le Conseil d'Etat à réfléchir à deux points, notamment à s'inspirer de l'exemple d'autres villes ou d'autres cantons qui auraient mis sur pied ce type de fournitures et de prestations, de même à se soucier également du point-de-vue juridique, en termes de provider, c'est-à-dire de prestataire de services. Il serait bon de réfléchir au préalable à cet aspect.

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** C'est la validité de l'initiative «FriNetz», avec ses 6280 signatures valables, que nous sommes amenés à étudier. Le groupe libéral-radical ne va pas faire un débat de fond, sur la question de savoir s'il est bien ou non d'accorder la gratuité de l'accès Internet sans fil dans les espaces publics à grande fréquentation et ce dans tous les districts. Le groupe libéral-radical relève que l'initiative a abouti, que le nombre de signatures requis est largement atteint et que la Chancellerie d'Etat a vérifié la validité de toutes conditions. C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Das Mitte-Links-Bündnis hat diese Frage nicht eingehend studiert, sondern einfach festgestellt, dass diese Initiative formell gültig zustande gekommen ist.

Wir finden es positiv, dass die Regelung besteht, die materielle Diskussion in einer nächsten Session zu führen und bitten den Staatsrat, im Hinblick auf diese Diskussion, einige Fragen schon im Voraus abzuklären: Hat dieses Anliegen wirklich Verfassungsrang? Ist es nützlich, ihm einen indirekten Gegenvorschlag gegenüberzustellen? Wie steht es um die heutige Abdeckung mit Einspeisepunkten bestellt? Technisch? Welches sind die Fragen der technischen Sicherheit des Zugangs, wenn diese Zugänge im kantonalen Informatiksystem geöffnet werden? Muss ein separates W-Lan-Netz aufgebaut werden? Wie steht es um die elektromagnetische Strahlung? Etc., etc.

Wir freuen uns auf diese Diskussion und stimmen dem heutigen Dekret zu.

**Le Rapporteur.** Je remercie les représentants des groupes qui ont soutenu la validation de cette initiative et je suis très heureux que nous nous soyons limités à l'examen de l'aspect formel.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

*Lecture des articles*

ART. 1

**Le Rapporteur.** Il s'agit du constat de la validité de l'initiative constitutionnelle.

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Là, il s'agit du délai qui est fixé pour rendre cette initiative dans les faits.

- Adoptés.
- La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### *Vote final*

- Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 86 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauer (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 86.*

- Le ralliement ou non du Grand Conseil à l'initiative constitutionnelle sera décidé lors d'une séance ultérieure.

### **Projet de décret N° 230 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2010<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Pascal Kuenlin** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

#### *Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret relatif aux crédits supplémentaires pour l'année 2010. Sans opposition,

la CFG invite le Grand Conseil à accepter l'entrée en matière en relevant notamment que les montants en valeur absolue de ce décret ainsi que la proportion de ce dernier au regard du total des dépenses reste dans la ligne et dans la moyenne des derniers exercices. L'évolution du nombre d'arrêtés est quant à lui à mettre en relation probablement avec le fait que l'établissement des budgets est de plus en plus serré, ce qui laisse par voie de conséquences de moins de moins de marge de manœuvre aux services, départements et différentes entités de l'Etat. C'est avec ces considérations que la CFG vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret.

**Le Commissaire.** Ce décret est si je puis dire un classique dans le bouclage des comptes, il revient chaque année. J'aimerais juste rappeler que ces crédits supplémentaires ne signifient pas une augmentation du budget de l'Etat, mais à l'intérieur du budget d'une augmentation de certaines positions qui sont entièrement compensées soit par une diminution du budget d'autres positions ou éventuellement dans un cas ou l'autre par une augmentation de recettes par rapport au budget. Donc l'équilibre budgétaire n'est pas du tout touché par ces opérations. Ces crédits correspondent à un montant d'environ 15 millions, c'est à dire 0,49% du total des dépenses effectives budgétisées, ce sont des chiffres qui sont dans la ligne notamment de l'exercice précédent. Si on fait l'examen sur 20 ans, on voit que le montant total est dans la ligne des montants annuels postérieurs. Mais en pourcentage on est nettement inférieur à la moyenne des 20 ans puisque cette moyenne des 20 ans représente 0,75% alors que pour 2010, comme je l'ai dit, cela représente que 0,48%. Le nombre de crédits supplémentaires a augmenté mais il faut noter que sur les 49 arrêtés 5 seulement représentent plus de la moitié du total des 15 millions et ces 5 représentent des dépenses liées, par exemple, aux contributions des établissements d'enseignement hors canton, à l'enseignement spécialisé, à l'application des sanctions pénales, au service hivernal des routes cantonales. On peut donc constater que l'ensemble des services de l'Etat prend au sérieux la discipline budgétaire et je profite de l'occasion de prendre la parole qui m'est donnée pour remercier tout le personnel de l'Etat qui travaille sur le budget qui lui est attribué par le Grand Conseil. Le personnel de l'Etat travaille de manière prudente, ne dépense pas à tort et à travers. La discipline budgétaire est une chose qui va de soi pour ces gens. C'est avec ces considérations que je vous invite à adopter le décret tel que proposé.

**Glardon Alex** (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a examiné le projet de décret relatif aux crédits complémentaires pour l'année 2010 et en tire les conclusions suivantes: sur les quelque 3000 positions que compte le budget de l'Etat, seuls 49 ont fait l'objet d'un dépassement justifié mais néanmoins à compenser. On peut donc en déduire que le suivi des dépenses est pleinement sous contrôle. En chiffres bruts ces 15 millions représentent en fait moins d'un demi-pourcent du total des charges prévues au budget. Ces 15 millions sont dus pour une très grande partie à des

<sup>1</sup> Message en pp. 93ss.

charges liées sur lesquelles nous n'avons pas de prise. Même si le nombre de crédits dépasse la moyenne, le montant total reste stable et conforme à la moyenne des 20 dernières années. Le groupe démocrate-chrétien félicite donc le Conseil d'Etat pour sa très bonne gestion des deniers publics et à l'aune de son acceptation unanime vous recommande également d'accepter ce décret.

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR). Le projet de décret N° 230 qui nous est présenté a retenu toute l'attention du groupe socialiste. Nous avons constaté que toutes les demandes de crédits supplémentaires étaient compensées. Nous remarquons aussi que proportionnellement le montant de 15 246 000 francs n'est pas plus important que les autres années et que les montants par département sont aussi proportionnels à leur budget. Le groupe socialiste constate donc que ce décret n'entraîne aucune augmentation du budget 2010 puisque évidemment chaque montant est compensé. C'est avec ces considérations que le groupe socialiste accepte d'entrer en matière et votera en faveur de ce décret N° 230. Merci de votre attention.

**Thürler Jean-Pierre** (PLR/FDP, GR). Le projet de décret N° 230 a retenu l'attention du groupe libéral-radical nécessaire à son examen. Au nombre de 49, ces crédits complémentaires d'un montant de 15,25 millions sont compensés pour 47 d'entre eux par des économies budgétaires et les deux autres par des augmentations de recettes, ceci conformément aux dispositions légales qui régissent les finances de l'Etat. Fort de ces constats, le groupe libéral-radical souligne la bonne gestion budgétaire de l'exercice 2010 par l'ensemble des directions et de leurs services sous l'œil avisé de notre grand argentier cantonal. Dans ce sens, il accepte ce projet de décret à l'unanimité.

**Losey Michel** (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a également pris connaissance du décret N° 230. Nous avons reçu toutes les explications et compléments d'information aux questions posées lors de la séance de la Commission des finances et de gestion. Ces informations ont été fournies au groupe et c'est à l'unanimité que le groupe va accepter ce décret tel que présenté.

**Beyeler Hans-Rudolf** (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat die Botschaft Nr. 230 eingehend diskutiert und wird der Vorlage einstimmig zustimmen. Wir konnten feststellen, dass alle Direktionen sehr budgetgetreu wirtschaften und die Nachtragskredite sich im Durchschnitt der letzten Jahre bewegen. Hingegen hat die Anzahl der Nachtragskredite massiv zugenommen. Unsere Fraktion fordert Sie deshalb auf, diese Nachtragskredite zu genehmigen und der Botschaft Nr. 230 zuzustimmen.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 93.

**Motion M1104.10 Jean-Pierre Siggen/Jean-Pierre Thürler (au nom des groupes PDC, PLR et UDC)**  
(baisse de l'imposition fiscale)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Geinoz Jean-Denis** (PLR/FDP, GR). Trois groupes politiques, le groupe démocrate-chrétien, le groupe de l'Union démocratique du centre et le groupe libéral-radical, ont déposé cette motion en juin dernier. En gros, elle demandait:

- une baisse de l'impôt des personnes physiques entre 5 et 30% sur cinq ans pour un montant d'environ 170 millions pour le canton et 131 millions pour les communes;
- deuxièmement, une baisse du taux d'impôt des personnes morales afin de ramener le taux à 7%; l'incidence pour le canton serait d'environ 15 millions et environ 12 millions pour les communes;
- Une baisse du taux d'imposition de 50% des prestations en capital provenant de la prévoyance; l'incidence financière pour le canton serait d'environ 8 millions et pour les communes 6 millions.

Quelles sont les raisons qui nous ont poussés à lancer cette motion? En premier lieu, la bonne santé de nos finances, les bénéfices d'exercices à répétition et l'augmentation des rentrées fiscales, ceci malgré les baisses consenties. Il était donc logique de vouloir ramener la perception des impôts le plus près possible de la moyenne suisse. Nos concitoyens et les entreprises attendent un effort de la part de l'Etat. Ensuite, il s'agissait de donner un signal fort afin que notre canton devienne attractif pour les personnes physiques, les entreprises et les retraités. Dans l'intervalle, certains éléments ont assombri le ciel sans voile de l'état de nos finances: la perte abyssale de la Banque Nationale Suisse, chiffrée à 21 milliards, qui aurait pour conséquence le non-versement des bénéfices aux cantons, 58 millions pour Fribourg; la RPT fédérale pourrait être revue à la baisse et pourrait coûter environ 40 millions et finalement diverse charges reportées sur le canton, comme par exemple le fonds de fusion.

Comme le groupe libéral-radical assume des responsabilités dans la conduite de l'Etat, il devenait déraisonnable de persister dans le sens premier de la motion.

En voici les raisons:

La motion est trop contraignante et trop forte en raison de l'actualité. Sur le plan des délais, elle est trop directive et, enfin, la baisse du taux d'imposition des prestations en capital ne provoquera pas un afflux massif de contribuables. Eu égard aux éléments cités, la grande majorité du groupe libéral-radical a choisi la sagesse ou comme le dit l'adage: «un tiens vaut mieux que deux tu l'auras»!

Nos réflexions sont les suivantes:

Avec cette motion le message au Conseil d'Etat est donné. Il ne pourra laisser cette motion dans un tiroir. Afin de contenter les différents intérêts, le Conseil d'Etat pourra jouer avec le barème et/ou le coefficient. L'échéancier des mesures proposées sera laissé à l'appréciation du Conseil d'Etat avec un contrôle du parlement et de la Commission des finances et de gestion.

En résumé, le groupe libéral-radical a privilégié la réflexion et a choisi la force, la finesse, la flexibilité et la responsabilité tout en préservant la solidarité avec nos collègues du groupe démocrate-chrétien et du groupe de l'Union démocratique du centre. Notre position, dans la grande majorité du groupe libéral-radical, est arrêtée comme suit:

«Oui» au fractionnement de la motion,  
«Oui» aux baisses d'impôts des personnes physiques et morales,  
«Non» à la baisse du taux d'imposition des prestations en capital et à l'échéancier.

**Page Pierre-André** (UDC/SVP, GL). Comme annoncé lors de l'approbation des comptes de 2009, notre groupe a activement participé à l'élaboration de la motion présentée par les trois groupes parlementaires qui, tous les trois, demandent une diminution importante de la fiscalité pour les contribuables de notre canton. En effet, les réserves sont conséquentes, voire très importantes, suite à la vente de l'or de la Banque Nationale et les contribuables fribourgeois n'ont que très peu profité de cette situation privilégiée. Il est temps que l'ensemble des contribuables fribourgeois en profite et que notre canton devienne enfin plus attractif. Nous en avons assez d'être à la traîne dans le classement sur la fiscalité et notre canton est l'un des moins attractifs concernant la fiscalité. En 2008, lors du dépôt de notre motion concernant la diminution de 10%, j'avais trouvé le Conseil d'Etat trop frileux dans sa réponse. M. le Commissaire, vous m'aviez demandé de ne pas faire preuve de frilosité lorsque vous viendrez me demander où il faudrait économiser. Trois ans plus tard, le constat est toujours le même. Le canton fait des réserves, les prestations augmentent et, jusqu'à preuve du contraire, il n'a pas été nécessaire de toucher dans les prestations publiques et notre canton reste à la traîne au niveau de cette attractivité fiscale. M<sup>mes</sup> et MM., sans trop de difficultés, il nous paraît possible d'accepter cette diminution fiscale sans toucher aux prestations de notre canton. Les comptes 2010 seront certainement sur la ligne des dernières années. Alors osons faire profiter les Fribourgeois de cette bonne santé financière!

Dans sa réponse à la motion, le Conseil d'Etat nous dit qu'il est convaincu que nous devons poursuivre cette politique de diminution fiscale et je l'en remercie. Notre groupe acceptera le fractionnement et la diminution d'impôts sur les personnes physiques et la baisse d'impôts sur les personnes morales. Cette diminution favorisera les moyens et bas revenus qui sont, je le rappelle, la grande majorité des contribuables fribourgeois.

Les représentants des communes vont à nouveau réagir mais, M<sup>mes</sup> et MM. les Député-e-s, avez-vous pris connaissance des statistiques concernant les commu-

<sup>1</sup> Déposée et développée le 17 juin 2010, BGC juin p. 1055; réponse du Conseil d'Etat le 11 janvier 2011, BGC février p. 267.

nes fribourgeoises? La grande majorité des communes fribourgeoises est en bonne santé financière. Nous pouvons le constater dans ce document que mis à part 5 communes sur 168, qui sont à 100% et plus, elles ont toutes une fiscalité inférieure. Je ne vais pas les citer; vous avez pu en prendre connaissance dans le document des statistiques.

Je reconnais que la nouvelle péréquation financière est injuste pour un certain nombre de communes. Le Directeur des institutions s'est engagé, dans cette salle, à corriger ces erreurs le plus rapidement et je lui fais confiance. J'espère que ces corrections seront rapidement effectuées. Je rappelle que les communes, et de loin, n'ont pas été oubliées dans cette salle: le transfert de charges des hôpitaux, les 50 millions du fonds de fusion, la deuxième année d'école enfantine, les justices de paix et j'en passe.

L'occasion de rendre notre canton un peu plus attractif se présente aujourd'hui. Nous devons saisir l'opportunité de faire un geste pour nos citoyens. Il y a de nombreuses années, nous avions demandé aux employés de notre canton de faire un effort car notre situation financière était particulièrement difficile. Aujourd'hui, notre canton est dans une situation favorable. Nous devons également en faire profiter toute la population. M. le Commissaire va certainement nous dire que la Banque Nationale Suisse coupera dans les dividendes distribués aux cantons, ceci dû à la perte sur le change de 23 milliards à fin 2010. Or, suite à un article paru dans la NZZ, la situation sur le marché des devises s'est déjà améliorée puisque la perte s'est réduite de 9 milliards en un seul mois. On parlait de 21 milliards, ensuite plus que de 9, et il y aurait encore une marge d'appréciation. Je fais confiance aux talents de négociateur des ministres des finances de notre pays.

Notre groupe soutiendra également la baisse du taux d'imposition des prestations en capital. Contrairement au Conseil d'Etat, le groupe de l'Union démocratique du centre est convaincu que les jeunes retraités sont beaucoup plus mobiles que ces quinze dernières années. Ils n'ont plus la même fibre patriotique que par le passé. Aujourd'hui, la population est mobile et a moins de scrupules à se déplacer quelques mois pour gagner quelques dizaines de milliers de francs. C'est pourquoi cette mesure permettra aux bénéficiaires de prestations en capital de rester dans notre canton et, pourquoi pas, d'attirer d'autres contribuables. Le Conseil d'Etat ne doit pas concevoir cette diminution fiscale comme une perte mais bien comme un investissement. Suite à un entretien accordé à la Télé, notre groupe a pris connaissance avec satisfaction de la réflexion faite par le Conseil d'Etat pour tenter de maîtriser d'une façon plus efficace les dépenses et, de ce fait, faire bénéficier la population fribourgeoise d'une baisse fiscale.

Notre groupe soutiendra également l'échéancier proposé en tenant compte des diminutions effectuées cette année et que le solde soit mis en œuvre pour les années 2012 à 2015.

Avec ces quelques précisions, le groupe de l'Union démocratique du centre continue à soutenir une fiscalité attractive pour notre canton et continuera à défendre les intérêts de tous les contribuables fribourgeois.

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR).** La situation financière exceptionnelle du canton a autorisé les groupes parlementaires PDC, PLR et UDC à déposer une motion pour une baisse sensible de la fiscalité cantonale. Notre canton a engrangé durant les années 2003 à 2009 un bénéfice global de 334 millions, soit une moyenne de près de 50 millions par an, et ceci après la création de plusieurs dizaines de millions de provisions, lesquelles se soldent à 414 millions à fin 2009. Les comptes 2010 vont certainement présenter un résultat correspondant à la moyenne de ces dernières années. En plus de cela, le canton a pu réduire sa fiscalité de 180 millions durant ces sept années et améliorer sensiblement les prestations de l'Etat puisque les moyens mis à disposition de la formation ont augmenté de 160 millions, ceux pour la santé accusent une progression de 115 millions et pour l'action sociale 130 millions.

L'Etat, en conséquence, a amélioré sensiblement le sort des Fribourgeoises et des Fribourgeois. Il convient maintenant de faire un effort plus substantiel pour améliorer la fiscalité. La motion de nos collègues Siggen/Thürler va tout à fait dans le bon sens en demandant:

- une baisse importante de la fiscalité pour les personnes physiques, baisse qui veut favoriser largement les bas revenus pour lesquels une réduction de 30% est demandée avec un système dégressif qui aboutit à 5% pour le haut du barème et ceci sur cinq ans;
- une baisse du taux d'imposition des personnes morales de 9,5 à 7%;
- une baisse de 50% de la ponction fiscale opérée sur les capitaux de prévoyance, qui sont très fortement taxés à Fribourg.

L'incidence financière sera de 52 millions pour 2012 et 37 millions pour les années 2013 à 2015, soit un total de 161 millions, compte tenu de ce qui a déjà été voté pour 2011.

Pour les capitaux de prévoyance, le Conseil d'Etat annonce un effort de 8,5 millions. Nous sommes toutefois persuadés que la baisse du taux d'imposition des prestations en capital ne privera pas l'Etat de rentrées fiscales. Au contraire, en devenant concurrentiel notre canton pourra taxer les capitaux supplémentaires qui maintiendront leur domicile dans le canton du fait que la fiscalité dans ce domaine sera comparable à celle de nos cantons voisins.

Ces baisses fiscales souhaitées par les milieux économiques permettront de recadrer quelque peu Fribourg dans l'économie suisse, qui pourra ainsi offrir une fiscalité plus concurrentielle. J'espère que les députés défenseurs de l'économie démontreront leur volonté de défendre les intérêts des milieux qui font d'énormes efforts pour créer de l'emploi et de la plus-value pour notre canton en soutenant massivement l'ensemble de cette motion. Notre groupe note avec satisfaction que cette motion intervient au moment où notre canton a les moyens de consentir à ces sacrifices sans mettre en péril son fonctionnement et surtout sans affaiblir les prestations de l'Etat, notamment au niveau de la formation, de la santé et de l'action sociale.

Aussi, au nom de la majorité du groupe démocrate-chrétien, je vous demande d'accepter le fractionnement de la motion, d'accepter les baisses pour les personnes physiques et les personnes morales, d'accepter la baisse proposée pour l'imposition des capitaux de prévoyance et d'accepter l'échéancier proposé par la motion.

**Beyeler Hans-Rudolf** (*ACG/MLB, SE*). Unsere Fraktion hat die Motion Siggen/Thürler betreffend der Senkung der Steuerbelastung eingehend diskutiert und kommt zu folgendem Schluss: Das Budget 2011 wurde vom Grossen Rat in der Novembersession genehmigt und kann jetzt nicht mehr mit einer zusätzlichen Steuerensenkung in der Höhe von 50 Mio. Fr. belastet werden. Die Senkung der Steuern würde einmal mehr die Gemeinden treffen. Allein die Senkung der Steuern der natürlichen Personen verursacht eine Steuereinbusse für die Gemeinden von 131 Mio. Fr. in den kommenden 5 Jahren. Dazu kommt die Einbusse des Kantons von rund 170 Mio. Fr. Die Senkung des Steuersatzes für juristische Personen würde sich mit 15 Mio. Fr. für den Kanton und 11,6 Mio. Fr. für die Gemeinden auswirken. Ebenfalls rund 15 Mio. Fr. Steuerausfall beträgt die Summe aus der Senkung des Steuersatzes auf Kapitalleistungen aus der Vorsorge.

Unserer Fraktion scheinen Steuerensenkungen in dieser Grössenordnung unverantwortlich und gefährden neben dem finanziellen Haushalt des Kantons auch oder insbesondere die finanzielle Planung der Gemeinden. In einer Phase, wo Staaten in ganz Europa mit grossen Finanzsorgen kämpfen, die Nationalbank Milliardendefizite schreibt, können wir als Kanton Freiburg zusammen mit den Gemeinden nicht auf rund 350 Mio. Fr. Einnahmen verzichten.

Unsere Fraktion beantragt deswegen, die Vorlage abzulehnen.

**Girard Raoul** (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste attend depuis quelques mois, avec une certaine anxiété, le traitement de cette motion. Pourquoi de l'anxiété? Dans un premier temps, cela doit certainement être dû au célèbre réflexe de Pavlov puisque, on doit bien l'avouer, le groupe socialiste aura été peu entendu sur les thèmes fiscaux ces dernières années. Mais je crois que la véritable anxiété vient clairement de la motion en elle-même.

Nous sommes en présence d'une motion extrême, d'une motion jusqu'au-boutiste. L'impact d'une acceptation amènerait des conséquences inimaginables. Une preuve pour étayer cela, une simple preuve: Il y a quelques semaines – et cela a été dit ce matin – la BNS a annoncé que ses résultats annuels ne permettraient pas de verser une part des bénéfices aux cantons et tous les conseillers d'Etat concernés, tous, ont réagi en déclarant que cette situation allait être problématique et qu'elle aurait des conséquences.

Pour le canton de Fribourg, le manque à gagner avoisinait les 50 millions. Avec les motions traitées ce matin, ce n'est pas de 50 millions dont on parle, mais plus de 190 millions pour le canton et de 150 millions pour les communes! Au total, on parle donc ici d'une somme de 340 millions, c'est-à-dire six à sept fois supérieure

au manque créé par l'absence du bénéfice de la BNS. Six à sept fois, Mesdames et Messieurs!

Inutile pour moi d'argumenter plus loin. Vous comprendrez pourquoi il y a quelques semaines nous avons appelé les motionnaires à la raison et à retirer leur motion. Il n'en est rien, nous la refuserons donc à l'unanimité!

Concernant la position du Conseil d'Etat et ce fractionnement proposé, notre groupe reste perplexe pour le moins. Le Conseil d'Etat se dit inquiet, très inquiet même, si la motion devait être acceptée, mais il propose tout de même d'en garder quelque chose. Mais le «quelque chose» n'a rien à voir avec le fonds même de cette motion. Nous nous interrogeons sur le fait de savoir pourquoi le Conseil d'Etat ne refuse pas totalement cette motion. Si un parlementaire fédéral demandait plusieurs mesures concernant des législations routières et qu'il glissait par ailleurs une motion voulant faire rouler les voitures à 50km/h sur l'auto-route, il est sûr que sa motion serait balayée! On ne lui répondrait certainement pas «Non, on ne peut pas mais on va quand même fractionner et tenter peut-être de baisser à 115». Mon exemple est absurde – je le reconnais volontiers – mais les proportions sont bel et bien les mêmes. La motion n'est pas acceptable, son fractionnement non plus!

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste refusera le fractionnement ainsi que la motion.

**Grandjean Denis** (*PDC/CVP, VE*). Depuis le 17 juin 2010, date du dépôt de cette motion pour une baisse fiscale, des modifications de la situation financière ont eu lieu. En effet, la BNS a annoncé que le versement de 58 millions de francs au canton de Fribourg n'aurait certainement pas lieu. De plus, les charges sur la santé devraient augmenter pour le canton, la deuxième année d'école enfantine sera effective dans plus de communes, l'application du nouveau code de procédure pénale, avec le système des avocats de la première heure entraînera également de nouvelles charges.

En ce qui concerne les communes, je me fais du souci pour les futur-e-s conseillères et conseillers communaux si nous obligeons les communes à devenir anorexiques financièrement. En effet, nos communes ont une augmentation des charges liées. Elles ont des projets qui doivent aboutir, par exemple, des écoles, des réseaux d'eau, des routes ou des rénovations de homes. En Veveyse, la rénovation et l'adaptation des homes vont représenter une charge d'environ 22 millions pour les communes du district, dans la Glâne, une somme de 48 millions, et, dans les autres districts, il y a certainement un besoin d'adaptation aussi. S'ils ont des moyens financiers, le canton et les communes favorisent l'économie par des investissements. Si nous décidons de donner moins de moyens financiers aux communes, le risque est très grand que les conseils communaux diminuent leurs investissements et l'entretien du patrimoine, ce qui coûtera beaucoup plus cher plus tard.

Afin de maintenir les prestations actuelles et devant les défis du canton et des communes, je vous invite à refuser cette motion.

**Bourgknecht Jean** (*PDC/CVP, FV*). Mes intérêts dans ce débat, vous vous en doutez bien, sont à la fois ceux d'un membre d'un exécutif communal et d'un contribuable. Je tiens, au nom d'une minorité du groupe démocrate-chrétien, à vous demander de rejeter cette motion. Je ne vais pas m'étendre longuement sur les arguments émis tant par le Club des communes que par le comité de l'Association des communes fribourgeoises. Ces arguments pertinents, vous les avez reçus et vous les connaissez tous car ils ont déjà été avancés lors de précédents et similaires débats. Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est l'ampleur des baisses fiscales présentées dans cette motion, qui n'a rien de comparable avec ce qui a été décidé jusqu'à ce jour, et c'est bien cela qui est inquiétant!

Malgré cette ampleur, il est certes vraisemblable que les incidences soient supportables pour le canton même si la prudence doit être de mise et personne n'est à même de prédire l'avenir dans ce domaine. Il est certain aussi que cela pourrait accroître l'attractivité économique de notre canton. Par contre, il en est tout autrement pour les communes qui ne sont globalement pas aujourd'hui dans une situation financière aussi positive que le canton: 1 milliard de dettes pour les communes, 1 milliard de fortune pour le canton!

Dans ce contexte, il est regrettable que la motion qui nous est soumise ignore sciemment la revendication exprimée depuis des années par les communes de découpler la fiscalité cantonale et la fiscalité communale. Il aurait été possible aux motionnaires de le faire; ils ne l'ont pas fait. Une nouvelle fois, j'y vois une volonté de forcer la main aux communes au risque de porter atteinte à leur autonomie. J'y vois un refus de tenir compte du fait que la situation financière des communes n'est pas la même que celle du canton. J'y vois aussi un manque de confiance dans la capacité des communes de se gérer du mieux qu'elles le peuvent et de procéder elles-mêmes, quand elles le peuvent, à une baisse de leur fiscalité.

Certains parmi vous me rétorqueront certainement que cette position exprime une nouvelle fois celle du lobby des communes et que nous devons regarder dans cette enceinte l'intérêt du canton. Mais l'intérêt du canton, Mesdames et Messieurs, n'est-il pas aussi de veiller à avoir des communes financièrement saines, qui puissent continuer à investir pour leurs propres besoins et garantir un minimum de prestations pour leurs habitants? Et quelle serait l'image que donnerait un canton qui baisserait ses impôts pour renforcer son attractivité et qui verrait simultanément une grande partie de ses communes être obligées d'augmenter les leurs ou alors de réduire fortement leurs prestations? Cela n'est pas cohérent si l'on veut donner une image positive et dynamique de notre canton!

Quand je parle de l'ampleur de la baisse proposée, je me permettrai – sans vouloir vous abreuver de chiffres – à titre d'exemple, de citer la conséquence telle qu'elle a été calculée pour la ville de Fribourg:

- Impôt sur le revenu des personnes physiques, près de 16 millions de moins par année par rapport à un total de rentrées d'environ 70 millions;

- Bénéfice des personnes morales, environ 3,5 millions de moins par an sur 18 millions.

Au total, si la motion devait être acceptée dans sa totalité, ce sont 20 millions de rentrées fiscales environ en moins par année pour la ville, évidemment répétitives, sur un total, tous impôts confondus, d'un peu plus de 120 millions. Cela représente évidemment beaucoup plus que l'ensemble des différentes baisses fiscales votées ces dernières années et surtout cela représente un sixième de moins de rentrées fiscales. En ayant connaissance de ces chiffres dont l'ordre de grandeur est certainement identique dans de nombreuses communes, en sachant aussi que la marge de manœuvre des communes est extrêmement faible au vu de l'importance des dépenses liées, constatant dès lors que cette situation n'est plus supportable pour les communes, j'estime qu'il est irresponsable d'accepter cette motion car elle ne garantit plus à terme un fonctionnement correct de nos collectivités publiques communales.

Je ne peux en conséquence que la refuser dans sa globalité et vous invite, avec une minorité du groupe démocrate-chrétien, à en faire de même. Il va de soi que ces arguments sont aussi valables par rapport à la position quelque peu plus modérée du Conseil d'Etat.

**Mutter Christa** (*ACG/MLB, FV*). Je remercie les trois intervenants, M. Beyeler, M. Grandjean et M. Bourgknecht, qui ont défendu les soucis des communes. Je ne vais pas répéter ces arguments, je les partage. Il faut dire que personnellement, à un certain moment, moi, j'ai arrêté de compter! Est-ce que nous sommes à la douzième, treizième, quinzisième ou seizième motion de baisse d'impôts de cette législature? Peu importe, tellement est claire la volonté des motionnaires groupés d'appauvrir systématiquement le service public! La motion que nous votons maintenant est l'exemple flagrant d'une action purement électoraliste et irresponsable. Ce tir groupé à la mitrailleuse, qui vise un peu partout, touchera beaucoup de monde. C'est une action gratuite mais qui nous coûtera très cher, près de 350 millions selon les calculs cumulés qu'on fait miroiter aux électeurs avec des revenus bas et moyens, aux PME et aux familles! N'oublions pas que des baisses annoncées en pour-cent apportent peu, en francs, à chacun de ces contribuables. Mais elles vont engendrer inévitablement des suppressions de prestations qui sont très importantes justement pour cette tranche de contribuables. Il n'y a aucun doute, les conséquences toucheront d'abord les milieux que les motionnaires disent favoriser. Regardons un peu autour de nous! D'abord, c'est évident et ce n'est pas l'éditorialiste de la NZZ qui va le changer, la tirelire automatique de la Banque Nationale se vide et l'automatisme n'aura plus lieu. Ce sera un manque à gagner potentiel mais très probablement substantiel, dans les caisses du canton, dont il faut tenir compte dans les décisions d'aujourd'hui. Dans tous les cantons qui ont effectué des baisses de loyer telles qu'on les discute aujourd'hui, les prestations pour les familles, pour les écoles, pour les homes et foyers sont nettement plus faibles qu'à Fribourg, les subventions pour les caisses maladie plus restreintes, les offres en formation plus sélectives et le service général de l'Etat et des communes moins social.



Avec cette attitude, c'est impossible de financer un canton universitaire, un canton qui veut moderniser son économie et un canton qui voit grandir sa population et pour laquelle il faut aussi mettre en place des infrastructures. Le mythe que vous dressez, le mythe de la fuite fiscale, moi, je ne le vois pas. Moi, je vois arriver de nouveaux habitants! Il est certainement facile de vouloir construire des contournements, de financer des remontées mécaniques ou des tavillons. Il est aussi facile de reporter des charges communales au canton à la pelle. L'Alliance centre gauche demande un peu de cohérence et propose à toutes celles et ceux qui ont voté ces projets de rejeter cette motion. Nous avons discuté le fractionnement. Nous étions très partagés sur la tactique à adopter. Mais c'est évident, face à la multitude de propositions qui, ensemble, sont inacceptables, nous proposons simplement de rejeter en bloc.

**Corminbœuf Dominique** (*PS/SP, BR*). Moins 58 millions, la Banque Nationale! Moins 35–40 millions, l'Hôpital fribourgeois! Moins 42 millions, l'Université! Je vous concède que les derniers millions concernent un rattrapage d'une faveur historique de la Confédération, qui prend fin, à l'égard de notre université. Ce rattrapage se fait sur dix ans pour passer au budget annuel de l'Etat de 42 à 84 millions. Nous devons analyser les dernières baisses fiscales à moyen terme avant d'aller plus loin. Soyons raisonnables, préservons les capacités financières de notre canton et surtout celles de nos communes!

Pour assumer toutes les demandes de ce parlement et les tâches de base et obligatoires de l'Etat, il faut des moyens. L'exemple de tout à l'heure, durant le débat qui nous a occupés sur les chalets d'alpage, est significatif. Je vous le cite: «L'Etat doit mettre la main au portemonnaie». Pour ça, il faut des moyens. Chers collègues, prenons nos responsabilités, refusons cette motion qui déstabilisera à long terme nos finances cantonales et surtout nos finances communales!

**Clément Pierre-Alain** (*PS/SP, FV*). Si j'interviens c'est d'abord pour apporter quelques correctifs à certains arguments déjà rapportés tout à l'heure. On a malheureusement l'habitude – qu'il faudrait abandonner – d'opposer les intérêts de l'Etat à ceux des communes et de voir ce Grand Conseil comme une sorte d'endroit privilégié où ces deux communautés s'affronteraient. J'aimerais rappeler que le citoyen de notre canton est également citoyen des communes et qu'il est évidemment concerné non seulement en tant que contribuable mais également en tant que bénéficiaire des prestations de l'Etat.

Jusqu'à maintenant, le dernier débat a eu lieu au mois de novembre de l'année dernière, on peut presque dire que l'on procédait par étape – j'allais dire «à la mode fribourgeoise» – par des mesures que certains considéraient comme homéopathiques. Avec cette motion, force est d'avouer, et d'ailleurs les motionnaires le reconnaissent eux-mêmes, qu'il s'agit d'un changement total de paradigmes parce qu'il s'agit de poser finalement les bases, programmées, d'une dérégulation de la plus haute importance! Mon collègue, M. Raoul Girard, a totalisé la somme dont il est question à 340 mil-

lions. Elle est évidemment bien plus importante que les modifications qui ont été votées jusqu'à maintenant. Alors que nous sommes dans une situation générale où, et c'est le Grand Conseil qui le demande aussi, les besoins en investissements augmentent, notamment dans le domaine des infrastructures routières, dans le domaine des infrastructures scolaires et que des besoins importants liés à la croissance de notre population apparaissent, alors que des missions engagées par notre Constitution sont également en cours, nous voilà une fois de plus dans le cadre finalement d'une compétition fiscale, une course sans fin. Visiblement, nous sommes appelés à statuer sur une motion qui vise une diminution spectaculaire du rendement de la fiscalité. Mesdames et Messieurs, à notre avis, la situation est grave dans la mesure où, une fois de plus, nous devrions, et c'est là le problème fondamental à mes yeux, adopter une mesure structurelle durable alors que finalement nous ne bénéficions au niveau cantonal que d'une situation qui n'est que conjoncturelle et par conséquent très friable. D'ailleurs sur le fond, je peux même imaginer facilement que le Conseil d'Etat aurait rédigé peut-être une autre réponse s'il avait connu plus tôt la situation actuelle de la Banque Nationale. Une fois de plus hélas sans même les consulter, on entraîne des communes dans ce bateau légèrement ivre de la dérégulation: 150 millions de moins pour les communes! Mon collègue, Jean Bourgknecht, vous a rappelé les conséquences qu'elles auraient pour une baisse d'en gros un sixième de l'ensemble de la fiscalité pour la ville de Fribourg. C'est évidemment – comment dire – une mise à mort programmée des nouveaux investissements nécessaires, c'est l'affaiblissement non seulement de nos structures mais surtout en raison de l'enchevêtrement des participations communales dans des nombreux domaines des tâches confiées par les lois. Je ne voudrais pas appartenir à un nouveau parti qui s'appellerait DORG, c'est-à-dire «demain, on rase gratis», raison pour laquelle je me joins évidemment à mon groupe pour vous demander de refuser la transmission de cette motion quelle que soit sa forme! D'ailleurs, dans l'hypothèse plus que probable de la transmission de cette motion, il y aura encore d'autres débats lorsque le Conseil d'Etat présentera son projet de loi.

**Andrey Pascal** (*PDC/CVP, GR*). Rassurez-vous, je serai très bref! Je ne vais pas énumérer tous les arguments des pour et des contre pour cette motion. Si j'interviens, c'est au nom d'une minorité des communes qui ont des grandes difficultés financières. M. Page a cité ces communes ayant des taux d'impôts de 1 franc, des taxes immobilières de 2,8 à 3%, qui ne savent plus comment faire pour boucler leur budget et qui, récemment, ont reçu un courrier du Service des communes – qui fait son travail, je ne le lui lance pas la pierre! – qui disait qu'on dépasse encore de 1–2% ce fameux 5% que tous les exécutifs connaissent!

Comment faire? Vous savez très bien que lorsqu'il faut proposer des hausses d'impôts jusqu'à 1 franc, voire même supérieure, alors qu'on est déjà à 90%, c'est très difficile! Et ce sont les contribuables qui sortent leur portemonnaie. Alors, lorsqu'une déduction nous vient encore du canton alors que ces communes, par

leur hausse d'impôts, n'arrivent qu'à égaliser le déficit, qu'elles n'ont plus les moyens pour investir, qu'elles ont les taxes des déchets au maximum parce que cela doit s'autofinancer, dites-moi comment procéder pour qu'on puisse encore vivre? On est à la veille d'un renouvellement des exécutifs communaux. Dans ces communes-là, qui sont dans des difficultés financières, eh bien, ce n'est pas un argument pour motiver les gens à être candidats pour le conseil communal!

Alors, s'il vous plaît, pour ces communes et bien d'autres qui ont des difficultés financières, telle que présentée, je vous demande simplement de rejeter cette motion!

**Rossier Jean-Claude** (*UDC/SVP, GL*). Je m'exprime aujourd'hui en tant qu'ancien conseiller communal – et fier de l'avoir été pendant cinq ans à Romont – pour vous dire que je constate depuis un certain temps dans ce parlement une augmentation du nombre de pleureuses. Je vous informe, au cas où vous ne le sauriez pas, qu'il existe à Romont, le Vendredi-Saint – c'est tout prochainement – le cortège des pleureuses. Dès lors, j'invite toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à y participer. Je leur procurerai une râpe avec les oignons pour faire plus vrai et, avec plaisir, l'apéritif à la fin de la cérémonie qui dure relativement longtemps.

Ceci étant, je constate que notre collègue député, Raoul Girard, n'a pas changé son artillerie puisque le 2 avril 2008 – il doit s'en souvenir – lorsque nous avions voté tout un tas de baisses d'impôts, il disait: «C'est donc un véritable feu d'artifice auquel nous assistons ce matin. Je devrais dire plutôt dire un festival de baisses d'impôts. Ne traduisez pas ici que le groupe socialiste est une force terne et contre toute forme d'ambiance festive! Nous souhaitons ce matin attirer l'attention de ce parlement sur les effets dangereux des engins pyrotechniques. Ceux-ci, vous le savez, sont chers. Ils sont très chers, ne durent qu'un temps et surtout sont à utiliser avec beaucoup de précautions». M. le Député, les seuls engins pyrotechniques que j'ai vus ce sont ceux tirés par la commune de Morat sur le lac du même nom le 1<sup>er</sup> août puisque j'ai chaque fois le plaisir d'aller les admirer, sous-entendu que la commune de Romont n'en a pas les moyens! Le même député relevait, à tort puisqu'il a été repris par M. le Commissaire du gouvernement – que l'Etat faisait le maximum pour déverser une partie des charges sur les communes. M. le Commissaire du gouvernement, vous l'avez repris et vous avez dit: «J'aimerais m'inscrire en faux – ce qui est vrai – lorsqu'il affirme que le canton n'a de cesse de reporter les charges sur les communes. Ce n'est pas du tout le cas, c'est exactement le contraire qui s'est passé».

Ceci étant, quand je vois qu'au niveau des grandes communes, on pleure la misère, j'ai quand même aussi constaté – puisque tout le monde l'a reçu – le fameux bouquin vert où il y a toutes les positions des grandes communes fribourgeoises. Je ne cite que les chefs-lieux:

1. «Châtel-Saint-Denis, 86,6 et 2‰»; cette même commune de Châtel-Saint-Denis a fait 4 millions de provisions de réserve sur l'exercice 2009;

2. «Villars-sur-Glâne – M<sup>me</sup> la Syndique n'est pas là – 63,9 et 2,5‰»;

3. «Bulle, 74,3»;

4. «Fribourg, 77,3»;

5. «Tavel, 78»;

6. «Romont, 100», seul chef-lieu qui est à 100% et j'y reviendrai tout à l'heure;

7. «Morat, 67»;

8. «Estavayer, 88»;

9. «Guin, 74»;

Alors, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, vous avez encore de la marge par rapport à ce que nous demandons.

Ceci étant, si on veut faire des économies on le peut! Je vous cite l'exemple que j'ai vécu en 2001 comme nouveau conseiller communal à Romont. Un grand contribuable nous avisait en septembre de la même année qu'il allait diminuer ses impôts, les réduisant de 4 millions à 300 000 en l'espace de trois ans. Mesdames et Messieurs, nous avons passé des soirées à revoir le budget, à réétudier toutes les possibilités d'économiser. Nous sommes arrivés à un résultat extraordinaire, ne faisant qu'une petite augmentation d'impôts de 10 centimes. Je me souviens à l'époque, nous étions venus également auprès du Conseil d'Etat, Romont était alors en classe II, pour demander s'il n'y avait pas une possibilité de changer de classe. On nous a répondu que ce n'était pas possible. Nous sommes rentrés à la maison. Nous nous sommes mis à la tâche et nous avons réussi un tour de force en économisant plus d'un million et, durant la même période, même avec un taux d'imposition à 1,10 franc, on a investi. A l'heure actuelle, la même commune de Romont, malgré le transfert des charges de l'Etat, est encore à 1 franc, et on nous dit qu'on ne peut pas économiser! Les résultats qui sont encore communiqués, c'est plus d'un million de bénéfice, c'est des provisions un peu partout!

Ceci étant, moi, je l'ai dit, je suis également membre du Club des communes, j'ai beaucoup défendu les communes. Et dans cette enceinte, on doit aussi défendre le canton. Je pense que ces baisses fiscales demandées sont tout à fait supportables. En tout cas, je voterai l'ensemble de ces motions.

**Suter Olivier** (*ACG/MLB, SC*). Je vais reprendre mes propos là où je les ai laissés hier. On a parlé de moyenne suisse des impôts cantonaux et que le canton de Fribourg occupe actuellement une imposition plus élevée que les autres dans le classement. Je crois, comme l'a dit aussi ma collègue, Christa Mutter, que cela n'influence absolument pas l'attractivité du canton puisqu'on a la plus forte augmentation démographique de Suisse actuellement dans le canton Fribourg, ceci pour des raisons entre autres de coûts des loyers ou de disponibilités de terrain par exemple sur la Riviera vaudoise ou dans le canton de Berne, avec des habitants qui viennent «se réfugier» dans notre canton.

Donc au niveau de l'attractivité, je pense que le canton de Fribourg est tout à fait compétitif au niveau suisse. Il y a un proverbe qui dit que «l'argent ne fait pas le bonheur», mais on parle souvent du bonheur de la population uniquement à travers l'argent. On le fait encore aujourd'hui. Je voudrais simplement prendre ici l'exemple d'un pays qui s'appelle le Bhoutan et dont en 1972 le roi, a évalué non seulement l'attractivité ou la qualité de vie de ses habitants à travers le produit intérieur brut, comme cela se fait souvent, mais aussi à travers différents critères qui sont entre autres, la croissance, le développement économiques mais aussi la conservation et la promotion de la culture, la sauvegarde de l'environnement, l'utilisation des ressources de manière durable et la gouvernance responsable.

Je crois que, après le Bhoutan, en 1972, c'est l'Angleterre – pays pourtant libéral à travers son gouvernement actuel – qui a repris ce que le Bhoutan a appelé le «bonheur intérieur brut», le BIB à la place du PIB. C'est l'Angleterre, et d'autres gouvernements occidentaux ont suivi, qui a commencé à se baser sur ces références-là pour qualifier en fait la qualité de vie son pays. Je voudrais dire que pour réaliser ces objectifs, qui me paraissent essentiels, c'est-à-dire garantir le développement économique mais en même temps aussi garantir la préservation des ressources de l'environnement et une gouvernance responsable, il faut des moyens. Et ces moyens, je pense qu'ils peuvent être utilisés. On a parlé de réserves dans le canton de Fribourg. C'est vrai qu'on a actuellement pratiquement 1000 millions de réserve dans ce canton. Je crois surtout qu'on a des défis. Nous avons des ressources mais nous avons aussi des choses à faire. Je crois qu'il serait tout à fait faux aujourd'hui de baisser les impôts. A l'inverse, on peut se poser la question de savoir que faire actuellement de l'argent que nous avons en réserve. Il y a certainement des propositions très, très valables à faire au niveau des énergies, au niveau de l'isolation des bâtiments, au niveau environnemental, etc. Il y a de quoi faire et je pense que le canton peut donner des impulsions dans ce sens-là.

Je vous recommande, bien sûr, de refuser la motion, tout comme le fractionnement, qui serait absolument dangereuse pour notre canton et qu'elle priverait de très, très nombreux moyens. Je voudrais juste terminer en disant que, rien que pour cette année, la proposition de 50 millions de la motion, c'est largement au-delà du bénéfice de l'Etat. Je ne sais pas dans quoi les motionnaires avaient l'intention de couper! L'année prochaine, c'est 75 millions. C'est encore une fois – et avec 25 millions de plus! – beaucoup plus que le bénéfice présumé de l'Etat. Et ainsi de suite, et ainsi de suite!...

Donc, s'il vous plaît, refusez cette motion, refusez le fractionnement!

**Genoud Joe** (*UDC/SVP, VE*). Je dois réagir après l'intervention de mon collègue, Jean-Claude Rossier, après vingt ans d'activité dans une commune, et non cinq, avec vingt budgets, vingt budgets présentés, vingt comptes présentés et un développement qui a été fait avec prudence dans notre chef-lieu de la Veveyse, c'est-à-dire Châtel-Saint-Denis. C'est vrai, c'est vrai que nous avons 4 millions de provision, c'est écrit, et

vous l'avez vu sur notre journal présenté par l'Etat. Mais il y a un gros, gros problème. Ce gros problème à soulever, c'est le coefficient. Ce coefficient sur l'endettement. Chaque fois que l'on fait des budgets, on a un 5% de coefficient sur l'endettement et, lors de chaque présentation de budget, on est serré à présenter un budget. Bien sûr qu'après on a de la chance que les gens de la Riviera montent. Il y a des millionnaires qui viennent, qui passent une année ou deux ans, qui repartent. C'est vrai et je le reconnais, on en a encore deux qui vont venir en cette année 2011, mais le problème c'est qu'après il y a des impôts qui sont là et on n'a pas pu les dépenser; on doit refaire des provisions! Alors, on doit faire des amortissements extraordinaires. Vous le savez ces amortissements extraordinaires qu'on doit faire lorsqu'il y a trop de rentrées! Alors, moi je tiens à le dire, lorsqu'on donne les comptes on fait de gros bénéfices. Bien sûr qu'on fait de gros bénéfices, mais on doit se serrer la ceinture dans les budgets. Alors, essayons de trouver une autre solution pour baisser les impôts aux communes, un équilibre Etat-communes. C'est pour ça que je ne soutiendrai pas cette motion.

**Siggen Jean-Pierre** (*PDC/CVP, FV*). Le canton de Fribourg pratique une politique des petits pas. Une politique des petits pas, finalement, c'est une politique à laquelle on est réduit lorsqu'on n'a pas de moyens. Une politique des pas moyens et des grands pas est plus rare mais on peut parfois se la permettre et c'est le cas aujourd'hui. Notre canton connaît une situation financière historique et unique. J'imagine qu'on ne retrouvera pas une telle situation d'ici peu, une fortune de plus de 800 millions et des croissances de recettes fiscales réjouissantes.

Cette motion déposée par les groupes démocrate-chrétien, de l'Union démocratique du centre et du groupe libéral-radical, a pris la mesure de l'avantage financier du canton et ce qui est grand n'est pas forcément inquiétant. Avec cet avantage, nous pouvons renforcer l'attrait économique de notre canton. Le Conseil d'Etat le dit régulièrement, Fribourg peine à s'imposer entre Berne et Lausanne. Eh bien, voilà une possibilité que nous avons d'attirer des entreprises sur notre territoire.

Pour rappel: en 2002–2009, nous avons les chiffres, les baisses fiscales ont été de 180 millions arrondis mais, en même temps, les recettes fiscales supplémentaires non budgétées – et je m'adresse à M. Suter – ont été de 280 millions; c'est pour ça que la baisse fiscale que nous demandons est réaliste. Non seulement la croissance économique – visiblement un mécanisme qui échappe à certains – a permis la croissance de la masse fiscale à disposition de l'Etat mais aussi de compenser l'entier des baisses fiscales et encore d'accorder ou de générer des rentrées fiscales supplémentaires. Je n'ai pas connaissance pendant cette période de limitations quelconques des prestations du secteur public. Mais l'Etat, je veux insister là-dessus, n'est pas le seul bénéficiaire, les communes aussi. Durant cette période aussi, ce sont des dizaines de millions supplémentaires de recettes qui ont été touchés par les communes, bien entendu, répartis de manière non homogène. Nous avons toutefois, dans ce parlement même, mis en place

des outils péréquatifs pour corriger ce désavantage et on peut encore l'améliorer.

La politique des petits pas peut amener à la longue aux départs d'entreprises. J'entends déjà les représentants de communes, notamment, venir demander une promotion économique plus agressive. Ce sera trop tard! Et ce n'est pas un mythe que les entreprises choisissent aussi en fonction de la situation fiscale!

Un mot peut-être sur la BNS: On nous a sorti le chiffre de 58 millions comme étant un élément réalisé, «C'est là, c'est perdu, 58 millions!» En fait, ce sont des variations du stock de fonds qui sont à la BNS, et l'euro baissant, cette variation nous est désavantageuse, ce qui ne veut pas dire que la variation ne s'inverse pas et que du coup la BNS compense son déficit. C'est une mécanique qui n'a pas fini de marcher et je ne crois pas que du côté de l'euro on va laisser continuer la situation, d'autres problèmes aussi se posent pour eux.

J'aimerais terminer avec une remarque et une réponse anticipée au Directeur des finances parce que je sais que tout à l'heure il va s'adresser au directeur de l'Union patronale en lui disant «Trouvez-moi un entrepreneur qui va plus loin qu'une année quand il prépare son entreprise et son budget!» Il aura raison, mais j'aimerais lui dire qu'il n'est pas à la tête d'une entreprise mais d'un Etat et que «gouverner, c'est prévoir!» C'est précisément la difficulté de ce poste, mais elle est liée à cette place.

Pour terminer en beauté, je citerai Saint-Exupéry: «Personne ne peut prévoir l'avenir mais on peut le permettre»; c'est ce que fait cette motion. Je vous recommande de l'approuver dans tous les points telle qu'elle est proposée par les motionnaires.

**Bachmann Albert (PLR/FDP, BR).** Je crois que je n'ai pas besoin de vous le répéter, je suis syndic, président des communes fribourgeoises et aujourd'hui aussi citoyen et député. Je crois qu'il est tout à fait normal que je réagisse à certains propos notamment de mon collègue Page qui dit que les communes n'ont pas été oubliées dans cette enceinte. M. le Député vous avez passé par la case syndic et je pense que de temps en temps il est peut être bon de vous le rappeler. Vous dites que les hôpitaux ont été transférés à la charge de l'Etat, mais en même temps il y a un basculement fiscal et les communes ont entièrement transféré cet argent sur les recettes de l'Etat et n'ont donc pas été, elles, allégées de finances par l'Etat. Ensuite vous dites que la majorité des taux d'impôt des communes est inférieure à 100%. Vous avez raison. Mais vous êtes vous-même citoyen d'une commune. Lorsque vous êtes devant l'assemblée communale et que le Conseil communal vous propose une augmentation d'impôts, vous savez très bien comment ça se passe et les motivations qu'il faut pour faire accepter une augmentation d'impôts. Je me réjouis du jour où nous devrons avoir une discussion comme celle là au Grand Conseil. Elle sera beaucoup plus longue que pour une baisse d'impôts. Si on devait nous, ici, les députés, sur proposition du Conseil d'Etat, demander une hausse d'impôt cantonal, je pense que les discussions seraient encore beaucoup plus vives qu'aujourd'hui. J'en suis persuadé. M. Page, je pense que vous seriez le premier à intervenir contre une hausse d'impôts. C'est une question émo-

tionnelle et lorsque ça touche au portemonnaie, on est toujours le même citoyen, qu'on soit touché par l'Etat ou la commune. A Estavayer-le-Lac on est à 88,2, M. Rossier, donc ça fait 1,88 francs. Je dois quand même dire qu'il faut être prudent avec la proposition qui est en discussion en ce moment et je me tourne vers le commissaire du gouvernement. Si cette motion devait être acceptée dans la version que le Conseil d'Etat propose, est-ce qu'il y a la possibilité d'agir ensuite, dans la mise en application, uniquement sur le coefficient, puisque nous avons un jour découplé ce coefficient entre l'Etat et les communes? Et est-ce que le Commissaire du gouvernement, puisque je pense qu'il n'a pas pu consulter ses collègues, peut s'engager à défendre aussi l'une des propositions de n'agir que sur le coefficient de telle manière à ce qu'on puisse adhérer finalement à la proposition qui est faite aujourd'hui par le Conseil d'Etat?

**Binz Joseph (UDC/SVP, SE).** Hier eine Ansicht eines mittleren Steuerzahlers im Kanton Freiburgs, nicht eines Millionärs: In den letzten Jahren hatte fast jeder hier im Saal das Wort Krise im Mund. Was machten alle in den letzten Jahren, als die Krise war? Da haben alle gespart und geschaut, wo er oder sie sich einschränken kann. Auch der Unternehmer hat sich den Gürtel enger geschnallt.

Auf der anderen Seite habe ich festgestellt, dass die Gemeinden und der Staat in dieser Angelegenheit nicht allzuviel unternommen haben. Geschätzt habe ich, dass vom Staat ein Programm zur Krisenbewältigung aufgestellt wurde. Jetzt bin ich der Meinung, dass auch die Gemeinden dran sind, wie das mein Kollege Bachmann gesagt hat. Manche Gemeinden haben ihre Aufgaben gemacht, aber es könnte sich da noch viel mehr vorgenommen werden. Es gibt Gemeinden, die überhaupt nichts gemacht haben.

Ich bin der Meinung, dass wir jetzt am Punkt angekommen sind, hier eine beträchtliche Steuerreduktion vorzunehmen. Daher werde ich dieser Motion zustimmen.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Vous me permettez une série de considérations générales et j'expliquerai encore une fois la position du Conseil d'Etat avant de répondre à certaines des interventions.

La motion M1104.10 «Baisse de l'imposition fiscale» telle qu'elle est rédigée souffre d'un certain nombre de défauts rédhibitoires. Tout d'abord, elle manque à une règle élémentaire, qui est la concentration des efforts de manière à obtenir des résultats. La dispersion qu'elle propose va à l'encontre d'une politique efficace. Ensuite, compte tenu des montants en jeu, elle est beaucoup trop contraignante tant dans sa manière que surtout dans son calendrier. Je vais faire plaisir au député Siggen. Je ne connais effectivement personne, aucune entreprise qui ne soit disposée à fixer ses prix de manière définitive aujourd'hui, pour les cinq années à venir. Il ne faut pas me dire que l'Etat peut faire autrement. Les communes ne peuvent pas le faire. La Confédération ne peut pas le faire, mais j'aurais encore l'occasion de revenir là-dessus.

Ensuite, cette motion fait l'impasse, et cela a été totalement absent du débat, sur les exigences en matière de dépenses de ce même Grand Conseil. On ne peut en effet exiger des baisses massives d'impôts tout en exigeant des hausses non moins massives de dépenses et cela de manière systématique. Si les exigences du Grand Conseil n'étaient qu'en matière de fiscalité, donc de recettes, on pourrait encore discuter mais cela n'est pas le cas.

La motion fait également totalement l'impasse sur les contraintes extérieures, très importantes pour notre canton, qui dépend très largement des revenus de l'extérieur, revenus donc autres que la fiscalité cantonale. Les discussions actuelles sur les versements de la BNS au canton en sont une magnifique illustration. J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans un autre cadre, si la perte des revenus de la BNS devait se confirmer, cette perte simplement additionnée au nouveau financement hospitalier représente pour notre canton environ 100 millions à trouver pour équilibrer le budget 2012. Il ne s'agit là que de deux éléments.

Le Grand Conseil serait bien inspiré de s'intéresser à ce qui se passe sur le front de la RPT qui est extrêmement importante pour nous et où les attaques contre les cantons bénéficiaires, donc contre Fribourg par exemple, grand bénéficiaire, ont déjà commencé. Alors, je l'accorde, il n'y aura pas d'effets en 2012, mais à la prochaine révision de la RPT, il faudra se battre. Vous ne vous rendez pas compte à quel point, il faudra se battre pour que les systèmes mis en place perdurent. On a beaucoup évoqué les comparaisons. J'aimerais quand même relever en passant que les comparaisons utilisées pour la fiscalité intercantonale se basent sur l'année 2009 et ne prennent pas en compte les décisions de 2010 et 2011. Cela étant dit, comme mentionné dans notre réponse, le Conseil d'Etat est d'accord avec le constat que la pression fiscale fribourgeoise est relativement élevée et qu'idéalement, elle doit être réduite. Ces dernières années, nous avons d'ailleurs déjà fait des efforts que, contrairement au député Page, je qualifie d'importants, et la pression fiscale fribourgeoise a déjà bien diminué. En une législature, par exemple, on a baissé la fiscalité de 150 millions. Si l'on ajoute l'effet sur les communes, l'effet est un peu moindre parce qu'on a aussi agi par le coefficient, cela représente 215 millions en moins pour le contribuable. Le Conseil d'Etat reste d'avis que dans le futur des efforts complémentaires doivent encore être faits. La fiscalité ordinaire des personnes physiques doit encore être réduite. Pour ce qui est des personnes morales, il faut le dire, nous ne sommes actuellement pas trop mal situés en Suisse occidentale, même assez bien situés. Mais compte tenu des résultats probables et prévisibles des discussions et des négociations de la Confédération avec l'Europe, il est très vraisemblable que nous devons abandonner en Suisse un certain nombre de statuts fiscaux particuliers. Si, en outre, on se rappelle que Fribourg ne bénéficie plus de l'arrêté Bonny, il n'y aura en principe qu'une solution, c'est de bénéficier d'une fiscalité abaissée pour maintenir les entreprises et en attirer d'autres parce que, compte tenu de notre démographie, nous devons continuer à créer des emplois. Mais ces efforts fiscaux, nous devons pouvoir les faire de manière raisonnable en tenant compte de

nos possibilités réelles et non pas de nos possibilités rêvées. Nous devons aussi tenir compte du niveau et du nombre de prestations que la population attend de l'Etat et qui se répercutent à l'envi et parfois bien au-delà des besoins réels, dans cette enceinte. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons le fractionnement de la motion en acceptant l'objectif général mais en refusant, en particulier, le calendrier. Et puis, nous devons aussi tenir compte des autres demandes qui sont sur la table en matière de fiscalité, ou qui se feront certainement encore jour dans cette enceinte et dont il faudra bien tenir compte dans le décompte final.

Dans ce contexte, si nous proposons de refuser la partie de la motion qui traite des prestations en capital provenant de la prévoyance, c'est parce que, encore une fois, dans une optique de concentration des efforts, il s'agit ici d'une proposition – passez-moi l'expression – «Nice to have» et qui n'est donc pas essentielle. Je note que nous venons de baisser cette fiscalité d'environ 10%. On vise ici des capitaux dont la constitution a été totalement exonérée d'impôts et donc d'un impôt ordinaire relativement élevé. Cet impôt sur les prestations en capital reste raisonnable et je vous citerai juste un chiffre que vous trouvez dans notre réponse. Pour une prestation en capital de 1 million, l'impôt cantonal et communal est d'environ 100 000 francs, exactement 98 000 francs. Si on baisse cet impôt de moitié, ce qui est important, il y aurait une économie de 50 000 francs. 50 000 francs d'impôts, c'est important, mais il est à relativiser en regard du million auquel j'ai fait allusion et de l'impôt économisé au moment de sa constitution.

J'en viens maintenant à quelques considérations, réponses ou remarques quant aux interventions. Je ne vais pas prendre chaque intervention. Le député Page dit que les contribuables ont très peu profité d'efforts fiscaux ces dernières années. Je l'ai dit, il aurait fallu payer peu ou pas d'impôts, pour n'avoir que peu profité de ces efforts. 150 millions, 215 millions, pour moi, ce n'est pas peu! Sans compter que, en plus, avec la bonne santé financière du canton, les prestations ont été en hausse et il y a eu passablement de nouvelles prestations.

Plusieurs intervenants, dont le député Page, ont évoqué le résultat des comptes 2010. A l'évidence, les comptes 2010 des pouvoirs publics sont bons; vous avez entièrement raison! La Confédération a annoncé ses chiffres. Je ne vois pas quel événement pourrait dire que pour les cantons les comptes seront mauvais et que pour les communes les comptes seront mauvais. Mais, Mesdames et Messieurs, 2010 c'est le passé et nous devons regarder vers l'avenir! Le Conseil d'Etat n'a pas l'habitude d'avancer en vissant son regard dans le rétroviseur. On essaye précisément de voir un petit peu en avant parce que, comme cela a été dit, «Gouverner, c'est prévoir!»

M. le Député Page a évoqué la péréquation intercommunale. Ce n'est pas mon dossier mais j'aimerais juste rendre attentif à une chose et prévenir de faux espoirs. Bien sûr que la péréquation intercommunale va être corrigée, cela a été dit! Une nouvelle fois, on se trompe de combat parce que, de nouveau, tout le monde pense, toutes les communes pensent qu'avec une modification de la péréquation tout le monde va gagner. Mais tout le

monde ne peut pas gagner, certains perdront, d'autres gagneront! Et, compte tenu des critères que certains souhaitent mettre, où il y a un certain consensus, je ne suis pas sûr que ceux qui en espèrent le plus seront les plus grands gagnants!

M. le Député Page a évoqué les talents de négociateur des directeurs des finances face à la BNS. J'aimerais juste signaler à M. le Député Page qu'il ne connaît pas le dossier. Les directeurs des finances ne sont aujourd'hui pas partie prenante aux négociations avec la BNS. Nous nous battons pour pouvoir participer mais nous ne sommes pas à la table des négociations. Pour le moment, c'est la Confédération. Ensuite, c'est faire fi des talents de négociateur de la BNS! (*rires!*) Plusieurs intervenants ont évoqué la situation des communes. Je me suis déjà exprimé sur cette situation. Je prétends aussi que, aujourd'hui, la situation des communes est bien meilleure que ce qu'on essaye de faire croire. Je note en passant – ce n'est pas moi qui le dis, je l'ai lu, je ne suis pas allé contrôler – dans un hebdomadaire romand qui a fait un état de la situation de l'ensemble des cantons romand, qu'il est ressorti que, indépendamment des baisses fiscales cantonales qui ont eu un effet sur les communes, dans le canton de Fribourg, les communes qui ont baissé leur impôt sont plus nombreuses que les communes qui ont augmenté l'impôt. Ensuite, la vérité des chiffres m'incite à rappeler quand même que, à fin 2009, la fortune nette de l'Etat n'était pas de 1 milliard – a fortiori pas de 1000 milliards! – mais qu'elle était de 750 millions et, Mesdames et Messieurs, la plupart du montant est affecté pour les communes et pour les régions! Dans ces 750 millions, il y a, par exemple, les 60 millions qui sont versés à raison de 10 millions par année aux communes pour la deuxième année d'école enfantine. Dans ces 750 millions, il y a par exemple, environ 25 à 30 millions pour les remontées mécaniques. Ce n'est donc pas de l'argent dont on peut disposer pour faire autre chose ...ou alors vous nous dites, arrêtez! Il ne faut plus financer la deuxième année d'école enfantine, il ne faut plus financer les remontées mécaniques, parce qu'il faut mettre ça dans des baisses fiscales. Moi, je veux bien mais alors il faut être cohérent! Il y a toute une série d'éléments de ce type-là qui fait qu'on ne peut pas utiliser ce capital pour autre chose que ce pour quoi il est prévu.

Lorsque le député Clément dit que la réponse du Conseil d'Etat a été rédigée à un moment où la nouvelle situation de la BNS n'était pas connue. J'ai l'impression – et c'est une nouvelle illustration – que le Directeur des finances parle souvent dans le désert parce qu'il y a longtemps que je vous dis qu'il y a un risque. Il y a longtemps que je vous dis qu'il y a un risque sur la RPT mais tant qu'on ne l'a pas vu de ses propres yeux on ne veut pas croire le Directeur des finances parce que, forcément, il est pessimiste par nature ...ou par fonction, plutôt par fonction que par nature! (*rires!*)

M. le Député Rossier a dit que si on veut faire des économies on peut. Je suis à 200% d'accord avec vous mais j'aimerais, M. le Député, que vous appliquiez cette théorie aussi dans votre activité de député et que l'ensemble des députés économise plutôt que de nous faire toujours plus dépenser!

J'aimerais enfin venir sur l'intervention de M. Siggen. Tout d'abord, je n'ai pas fait de calculs. J'aimerais juste dire qu'il y a encore un élément qu'on oublie peut-être un petit peu, c'est que la fiscalité a un effet aussi sur les montants que nous touchons de la RPT puisqu'elle se calcule comme la péréquation intercommunale sur le potentiel, dont en termes d'IFD. Evidemment, plus on est bas, plus on est pénalisé! On n'en est encore pas à ce stade-là, on est bien d'accord, mais il peut quand même y avoir des effets. Ensuite, il a fait une citation. Vous me permettez d'en faire une autre. Je ne sais plus qui a dit, c'était probablement un Pierre Dac, que: «Les prévisions sont difficiles surtout quand elles concernent l'avenir!» Personnellement, je n'ai jamais dit que les 58 milliards de la BNS étaient perdus. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, le Conseil d'Etat ne l'évoque même pas dans la réponse. C'est celui qui verse, c'est la BNS qui a dit qu'en principe elle ne verserait plus. Je suis aussi de votre avis. Il faudra bien voir ce qui se passera en 2011. Ce problème-là n'est pas nouveau, M. Jean-Pierre Roth disait déjà en son temps: «Les cantons, attendez-vous à ce que, au minimum, les montants baissent dans le futur». Ce n'est pas un thème nouveau sauf que maintenant la situation s'est tout à coup complètement dégradée, et semble-t-il, d'après ce que nous a dit M. Hildebrand, la situation s'est dégradée en une nuit ou en 24 heures. Aujourd'hui, même si l'amélioration de l'euro devait se confirmer, la BNS ne se prononcera pas avant le 31 décembre parce qu'elle a fait l'expérience que tout peut changer d'une manière excessivement rapide. «Gouverner, c'est prévoir», vous avez dit! Mais bien sûr! Je peux vous dire une chose que le gouvernement prévoit, c'est que vous allez nous obliger à augmenter les dépenses; ça c'est garanti!

M. le Député Bachmann a posé une question précise. J'aimerais dire que, fondamentalement, selon la règle, le Conseil d'Etat propose et le Grand Conseil dispose! Chaque fois, les décisions sont prises par le Grand Conseil. Alors, je ne peux pas vous dire aujourd'hui, si vous acceptez la motion telle que nous la proposons, je ne peux pas vous dire ce qu'on va proposer. On n'a encore rien construit aujourd'hui, on n'en sait rien! Il faudra voir si à futur il y a d'autres motions qui nous disent «Mais il faut agir sur des déductions», etc., comme c'est sans arrêt le cas. Il y a en déjà une série qui sont dans le pipeline, il faut sans arrêt réduire les montants à fiscaliser.

Ensuite, j'aimerais juste dire au député Binz que j'ai un peu de peine lorsqu'il dit que les pouvoirs publics n'ont rien fait parce que c'était la crise. Moi, j'ai toujours entendu, en théorie économique, que lorsqu'il y a la crise, ou lorsqu'on s'attend à ce qu'il y ait la crise, les pouvoirs publics ne doivent précisément pas économiser mais ils doivent justement investir. Ils doivent justement alimenter la consommation. Dans ce sens-là, on ne peut pas faire de reproches à l'Etat de Fribourg qui, je crois, a fait son travail et probablement que si la crise annoncée ne s'est pas réalisée comme elle était annoncée, c'est peut-être aussi parce que les pouvoirs publics ont été présents sur le front, par exemple des investissements.

En conclusion, je vous invite donc à suivre les propositions du Conseil d'Etat, à savoir le fractionnement

de la motion, l'acceptation de la baisse de l'impôt ordinaire des personnes physiques et des personnes morales mais de rejeter l'échéancier prévu ainsi que la baisse du taux d'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance.

Je vous rappelle que, si le fractionnement n'est pas accepté, le Conseil d'Etat propose le rejet de la motion.

– Au vote, le principe du fractionnement de cette motion est accepté par 53 voix contre 44. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 53.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 44.*

*Se sont abstenus:*

Butty (GL, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP). *Total: 2.*

– Au vote, la prise en considération de cette motion pour ce qui concerne la baisse d'impôt des personnes physiques est acceptée par 51 voix contre 49. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 52.*

SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 51.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 49.*

– Au vote, la prise en considération de cette motion pour ce qui concerne la baisse du taux d'impôt des personnes morales est acceptée par 52 voix contre 48. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 52.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty

(GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 48.*

– Au vote, la prise en considération de cette motion pour ce qui concerne la baisse du taux d'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance est refusée par 55 voix contre 41. Il y a 4 abstentions.

*Ont voté oui:*

Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 41.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 55.*

*Se sont abstenus:*

Butty (GL, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Thürler (GR, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 4.*

– Au vote, la prise en considération de cette motion pour ce qui concerne l'échéancier des mesures proposées est refusée par 64 voix contre 35. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 35.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 64.*

*Se sont abstenus:*

Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Motion M1101.10 Eric Collomb/Gabrielle Bourguet (un enfant, une fiscalité)<sup>1</sup>

### Prise en considération

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Avec le dépôt de notre motion, nous avons un objectif très clair: ne pas créer fiscalement deux catégories d'enfants et ceci en regard du contexte familial dans lequel ils sont élevés. Bien que nous reconnaissons aux parents le choix d'utiliser ou non des structures d'accueil, les deux variantes méritent une reconnaissance sociale égale et effective. Il est bon de rappeler que le peuple suisse a adopté en

<sup>1</sup> Déposée et développée le 7 juin 2010, *BGC* juin p. 1054; réponse du Conseil d'Etat le 6 décembre 2010, *BGC* février p. 267.



votation populaire le principe «d'un enfant égal une allocation». Par cette motion, nous ne réclamons rien d'autre que de suivre ce principe: «un enfant égal une fiscalité» et ceci par équité pour toutes les familles. Il est bon de mentionner également que la tendance semble plutôt aller vers une augmentation des déductions pour frais de garde renforçant de facto une iniquité fiscale entre les familles qui assument elles-mêmes la garde et l'éducation de leurs enfants et celles qui font appel à des institutions contre rémunération. Nous ne contestons pas la nécessité de ces dernières qui sont le plus souvent largement subventionnées par les pouvoirs publics. Il nous paraît donc cohérent de donner une reconnaissance sociale effective aux familles dont l'un des parents reste au foyer. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat compare les contribuables qui ne peuvent pas déduire des frais de déplacement car habitant à côté de leur lieu de travail avec les familles dont l'un des parents choisi de rester au foyer pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants. Cette comparaison ne tient pas debout car le contribuable qui habite à côté de son lieu de travail n'a pas de frais de déplacement effectifs tandis que le conjoint qui choisit de rester au foyer pour la garde des enfants subit réellement un manque à gagner qui pèse sur sa situation financière. Pour ce qui est des nombreuses interrogations que pose le Conseil d'Etat, je suis certain qu'un peu de bon sens et de volonté suffiront pour régler les différentes situations qui découleront de la mise en œuvre de cette motion.

En tenant compte du faible taux de naissance que connaît la Suisse, nous serions bien inspirés de stimuler la natalité plutôt que de compter sur l'immigration pour que notre pays affiche une démographie positive. Pour y parvenir, nous nous devons de soutenir toutes les familles et en refusant cette motion, le Conseil d'Etat fait exactement le contraire. Mesdames et Messieurs les Députés je vous remercie d'avance d'accepter cette motion, ainsi nous appliquerons dans notre canton le principe «un enfant égal une fiscalité».

**Butty Dominique (PDC/CVP, GL).** Je vois que l'habitude d'annoncer ses intérêts personnels s'est évaporée au fur et à mesure que les débats ont avancé. Je vais reprendre le bâton de pèlerin, j'ai quatre enfants et mes déductions fiscales n'ont représenté chaque fois qu'une fraction des frais effectifs engagés à leur profit. Si j'ai adhéré au parti démocrate-chrétien ce n'est pas parce que comme Saint-Paul sur le chemin de Damas, je suis tombé de mon cheval en voyant la bannière PDC, mais c'est bien parce que je suis né dans une famille aimante et chaleureuse qui m'a inculqué des valeurs que je trouve essentielles. Les députés Bourguet et Collomb ont déposé une motion qui ne fait pas partie des branches de l'arbre de mes convictions mais bien plutôt du tronc. Messieurs les Députés, imaginez une seconde remplacer vos épouses par des corps de métier. Il vous faudra une femme de ménage, une cuisinière, une experte en économie domestique, un chauffeur de taxi pour les enfants, un pédopsychiatre, un correcteur pour les devoirs et bien sûr une baby-sitter pour garder des enfants lorsque les enseignants sont en cours de formation comme souvent hors période de vacances scolaires. Il vous faudra également une infirmière pour les cas de maladie et, Messieurs, vous avez bien

imaginé aussi également «last but not the least», une escort-girl. J'ai bien lu la réponse du Conseil d'Etat. Il conviendrait, selon le Conseil d'Etat, de donner une définition du taux de présence au foyer. Mesdames, Messieurs les élus du peuple, si peu après la naissance du premier de mes enfants j'avais osé demander à mon épouse fatiguée par des nuits sans sommeil au chevet de son bébé: «Chérie donne-moi une définition de ton taux de présence au foyer?». Je n'aurais alors mérité qu'une pierre tombale, avec comme épitaphe: ici git un jeune futur député, mort vingt ans avant son entrée au Grand Conseil, mort d'une parole déplacée. Je vous demande donc d'accepter comme les membres de mon parti cette motion qui ne favorise surtout pas les parents qui décident d'assumer les tâches éducatives mais qui évitent qu'ils en soient pénalisés.

**Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR).** Cette motion des députés Bourguet et Collomb est un très bel exemple de plagiat de bonnes idées. En effet notre initiative UDC populaire fédérale, initiative pour les familles, «déductions fiscales pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants», dont nous récoltons les signatures depuis une année, va dans le même sens que cette motion «un enfant, une fiscalité». Donc, une majorité de notre groupe va accepter cette motion et une autre minorité la refusera pour cause d'applicabilité beaucoup trop complexe.

**Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL).** La motion «un enfant, une fiscalité» nous présente une image bien tranchée de la vie des familles fribourgeoises. D'un côté il y a la famille traditionnelle: papa travaille, maman s'occupe de la maison. Elle emmène les enfants à l'école, prépare les repas et le soir venu s'occupe des devoirs. De l'autre, il y a la famille dont les deux parents travaillent. Les enfants sont déposés à la crèche ou en classe dès 7h du matin, ils connaissent la journée à horaire continu et papa les récupère chaque soir sur le coup de 18h. On sent que les motionnaires ont une préférence pour les familles traditionnelles. Ils parlent du choix que ces familles ont fait qu'un des parents, le plus souvent la mère, se consacre à l'éducation des enfants et de la nécessité de reconnaître ce travail éducatif. Ils ne se préoccupent pas de savoir si les familles dont les deux parents travaillent le font aussi par choix. Ils laissent sous-entendre que leurs enfants ne reçoivent pas une aussi bonne éducation. Comme dans les films de science-fiction, la vérité est ailleurs. Ces deux modèles de famille tiennent de la caricature. Aujourd'hui chaque foyer a trouvé son propre mode de fonctionnement en négociant les horaires et en s'adaptant aux différents modes de garde à disposition. Papa ou maman à la maison, au travail ou en formation. Accueil extra-familial ou extrascolaire, grands-parents ou familles élargies, voisins et j'en passe. Il faut souvent sonner à plusieurs portes pour trouver la meilleure solution possible. J'ajouterai que si la motion souhaite établir une égalité matérielle entre les familles, elle doit aussi prendre en compte le fait que les familles dont les deux parents perçoivent un salaire ont souvent un revenu inférieur à celles dont un seul des parents est salarié. Pour éviter toute discrimination entre les

familles, la motion souhaite que la déduction sociale par enfant soit encore mieux adaptée à la situation familiale quitte à devoir prendre en compte un taux de présence au foyer de la part des parents. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève fort justement l'impossibilité d'évaluer cette notion de présence au foyer au vue des multiples cas de figure qui régissent les modes de travail des parents. Il relève aussi que pour d'autres déductions fiscales, par exemple, celles qui concernent les frais de garde, ces déductions ne peuvent être liées qu'à des dépenses effectivement supportées par les contribuables et qu'elles sont plafonnées. Enfin le Conseil d'Etat rappelle aussi que, dès le premier janvier 2011, le suivi d'une formation par les parents sera assimilé à l'exercice d'une activité lucrative ce qui va dans le sens d'une amélioration de la prise en compte de la situation des familles. Il n'en demeure pas moins et c'est une grande préoccupation des socialistes que les enfants ne doivent pas représenter une source d'appauvrissement pour leurs parents. La famille n'est pas seulement une affaire privée, elle contribue directement à l'économie et à la reproduction sociale. A ce titre, elle intéresse l'Etat qui doit veiller à améliorer et ajuster constamment les aides à la famille et surtout veiller à proposer des mesures ciblées. C'était le but de l'initiative socialiste «rabais d'impôts pour les familles» traitée en 2005 par le Conseil d'Etat. Elle proposait que les déductions pour les enfants soient soustraites directement de la facture d'impôts et pour éviter l'effet pervers des déductions habituelles sur le revenu qui favorisent les familles à hauts revenus. A l'époque le Conseil d'Etat avait plutôt proposé d'introduire des déductions par enfant dégressives plus élevées pour les revenus de moins de 75 000 francs. Cette mesure aujourd'hui en vigueur constituait un pas dans la bonne direction. L'article 60 de la Constitution qui traite des mesures pour les familles prévoit à son alinéa 2 des prestations complémentaires pour, je cite, «les familles dont les moyens financiers sont insuffisants». La loi d'application sera mise en consultation prochainement. Nous espérons qu'elle sera bien accueillie et soutenue par toutes les personnes et les partis qui se soucient du bien être des familles. En attendant le groupe socialiste propose de rejeter la motion Eric Collomb et Gabrielle Bourguet. Je vous remercie de votre attention.

**Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE).** Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat sich mit der vorliegenden Motion eingehend auseinandergesetzt. Der Gedanke, die Ungereimtheiten auszumerzen, ist christlich und gut. Nur schafft die vorgeschlagene Lösung neue Ungleichheiten, ist äusserst kompliziert und kaum durchführbar. Um zu überprüfen, ob die Eltern jeweils zu 70%, 89% oder mehr Prozent zuhause sind, würden neue Probleme hervorgerufen. Der Staat müsste sogar Schnüffler einstellen, um diese Elternpräsenz zuhause zu kontrollieren. Eine solche Kontrolle wäre unmenschlich und aufwändig und dies wollen wir nicht. Wir lieben alle Kinder und alle Kinder sind uns gleich viel wert. Ob nun die Eltern, Verwandte, Bekannte oder Kinderkrippen sie betreuen oder für sie sorgen, spielt für uns keine Rolle.

Damit alle gleich behandelt werden, müssen wir für alle generell die Sozialabzüge für Kinder erhöhen. Dies ist in der vorher diskutierten Steuersenkungsdebatte, welche die Freisinnig-demokratische Fraktion auch unterstützt hatte, vorgesehen gewesen. Die Linken waren gegen diese Motion. Ich nehme zur Kenntnis, dass sie gegen Steuersenkungen, inklusiv der Unterstützung der Familien mit Kindern sind. Spätestens heute wissen wir, dass die bürgerlichen Parteien auch die Familien und die kleinen Leute vertreten.

Gestatten Sie den Hinweis, dass Freiburg als einziger Kanton in der Schweiz beschlossen hat, allen nicht erwerbstätigen Müttern unabhängig von ihren finanziellen Verhältnissen eine Mutterschaftsleistung zu gewähren.

Aus diesen Überlegungen stimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion praktisch einstimmig gegen die vorliegende Motion.

**Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC).** Je suis une de ces mères indigne qui non seulement a toujours travaillé, mais qui en plus d'une fonction de cadre, a suivi un cursus universitaire et obtenu une licence, tout cela avec des enfants qui étaient petits et je vous rassure ils vont bien, et en plus j'ai allaité pendant des années tout en faisant ça. Comme quoi c'est possible et on a toujours eu à manger. Passons à des choses plus sérieuses. Notre groupe trouve le sujet de cette motion délicat, voire contradictoire, parce que la motion a pour conséquences de déduire un montant sur un gain non perçu, de favoriser l'inégalité entre les familles, en particulier à l'égard de celles dont les parents n'ont d'autre choix que de travailler tous les deux en raison de bas salaire, et de faire croire que le taux de travail est quelque chose de fixe et de facilement définissable. Pour une famille, l'activité professionnelle ou non des deux parents dépend de plusieurs facteurs. Les couples avec enfants font des choix en fonction de leurs contraintes, de leurs lieux de domicile, des places de travail disponibles dans la région ou non. Dès lors cette motion sous-entend une vision réductrice et limitée à une famille classique, parents-enfants, alors que ce n'est souvent pas le cas. En effet, comment considérer cette motion dans les déclarations d'impôts des ménages recomposés avec des déclarations fiscales séparées? Actuellement une inégalité entre les couples mariés et les couples non-mariés subsiste, ceci malgré certaines améliorations fiscales introduites ces dernières années et nous nous devons d'aider toutes les familles parce que les enfants sont l'avenir de notre société. L'office fédéral des statistiques a publié une recherche en 2009 sur le coût des enfants en Suisse. Ce rapport conclut que les allocations pour enfants constituent un moyen beaucoup plus important de soulager les familles que les déductions fiscales. C'est la raison pour laquelle, nous nous étions engagés pour une allocation familiale de 15 francs par jour et par enfant, soit 450 francs par mois et ceci aussi pour les indépendants. Cette initiative a été combattue par le même parti qui propose aujourd'hui cette motion, certainement parce que l'initiative était trop favorable aux familles et aux petits revenus. Accepter cette motion peut inciter les mères à rester à la maison, ce qui est également délicat parce que ça dévalorise leur formation professionnelle,

ça précarise la famille tout entière lors des périodes de chômage, comme celle à laquelle nous sommes confrontés actuellement, parce que ça pénalise la prévoyance professionnelle des femmes et hypothèque leur revenu lors de la retraite. Vous l'avez compris, notre groupe a bien discuté de cette motion et reste partagé entre les conséquences de la motion présentée ci-dessus et le souci d'aider les familles dont les mères ne peuvent ou ne peuvent pas travailler.

**Ganioz Xavier** (PS/SP, FV). Une très brève intervention à titre personnel. Je fais le constat que lors de cette session, c'est la deuxième reprise d'un instrument parlementaire que le député Collomb nous propose soit disant dans l'intérêt de tous et toutes. Or, concernant la fiscalité des véhicules que nous avons traitée hier, c'est très clairement uniquement les transporteurs routiers qui étaient mis en avant. Aujourd'hui, il oublie les familles monoparentales, ce qui n'est pas acceptable. Pour ce simple motif, pour le simple fait que ce type d'argument se révèle fallacieux, je me déterminerai contre la motion.

**Collomb Eric** (PDC/CVP, BR). Je dirai à mon collègue Ganioz qu'il n'a, je pense, pas très bien lu la motion de hier puisqu'on ne parlait que des véhicules automobiles et pas de poids lourds. Dans mon entreprise on roule avec des centaines de véhicules, mais que des poids lourds et la motion de hier ne concernait absolument pas mon entreprise, je tiens à le préciser pour information.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Compte tenu de l'heure, je serai court. Le député Collomb a évoqué la natalité, j'avais cru comprendre que les derniers chiffres statistiques démontraient qu'en Suisse la natalité, et particulièrement dans le canton de Fribourg, était plutôt à la hausse qu'à la baisse. D'autre part, l'esprit de «un enfant, une fiscalité» a quand même été appliqué dans notre canton avec la nouvelle allocation cantonale de maternité par exemple et je crois que c'est plutôt dans ce sens-là qu'il faut aller. M. le Député Butty critique le Conseil d'Etat avec des considérations sur le taux de présence au foyer, excusez-moi, ce n'est pas nous qui avons inventé cette notion. Ce sont les motionnaires puisqu'ils distinguent toute une série de gradation dans ce taux de présence et bonjour les dégâts, bonjour Big Brother, s'il faut commencer à définir et à déterminer ce taux de présence. D'autres intervenants l'ont dit, ce taux peut varier chaque mois. D'autre part, d'une façon générale, j'aimerais rappeler que l'acceptation de cette motion, qui en principe a pour objectif d'éliminer une inégalité, en fait, en crée beaucoup plus parce qu'il y a toute une série de contribuables qui seraient totalement exclus de cette possibilité. Avec ces considérations et celles qui sont mentionnées dans notre réponse, je vous invite à refuser cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 50 voix contre 29. Il y a 9 abstentions.

*Ont voté oui:*

Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE,

PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP).  
*Total: 29.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP).  
*Total: 50.*

*Se sont abstenus:*

Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP).  
*Total: 9.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

## Elections judiciaires

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

### Un-e assesseur-e auprès du Tribunal pénal des mineurs

#### 1<sup>er</sup> tour

Bulletins distribués: 100; rentrés: 98; blancs: 3; nul: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Ont obtenu des voix M<sup>mes</sup> et MM. Gisèle Cotting Morf: 33; Fabienne Bapst: 27; François Miche: 9; Bernard Bosson: 8; Annie Matthey: 5; Pierre Deschenaux: 4; Joëlle Baubois: 3; Claude Rey: 2; Sylvie Gachet: 1; Valérie Porchet: 1; Christine Sciboz: 1; Mary-Claude Wenker: 1.

#### 2<sup>e</sup> tour

Bulletins distribués: 96; rentrés: 94; blancs: 3; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Ont obtenu des voix M<sup>mes</sup> et MM. Fabienne Bapst: 39; Gisèle Cotting Morf: 23; Bernard Bosson: 11; Pierre Deschenaux: 7; François Miche: 7; Annie Matthey: 2; Claude Rey: 1; Mary-Claude Wenker: 1.

### 3<sup>e</sup> tour

Bulletins distribués: 96; rentrés: 91; blancs: 4; nul: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Ont obtenu des voix M<sup>mes</sup> et MM. Fabienne Bapst: 39; Gisèle Cotting Morf: 30; Bernard Bosson: 14; Pierre Deschenaux: 2; Annie Matthey: 2.

### 4<sup>e</sup> tour

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blanc: 1; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Ont obtenu des voix M<sup>mes</sup> et M. Fabienne Bapst: 48; Gisèle Cotting Morf: 46; Bernard Bosson: 3.

### 5<sup>e</sup> tour

Bulletins distribués: 101; rentrés: 101; blanc: 1; nul: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Est élue pour une durée indéterminée M<sup>me</sup> Gisèle Cotting Morf par 51 voix.

A obtenu des voix M<sup>me</sup> Fabienne Bapst: 49.

### **Un-e assesseur-e suppléant-e auprès de la Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d'assistance**

Bulletins distribués: 99; rentrés: 97; blancs: 9; nul: 1; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élue pour une durée indéterminée M<sup>me</sup> Anya Hitz Mourad par 76 voix.

Ont obtenu des voix M<sup>me</sup> et M. Sylviane Beraud: 6 et Gilbert Roux: 5.

- La séance est levée à 12 h 15.

*La Présidente:*

**Yvonne Stempf-Horner**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Benoît MORIER-GENOUD**, *secrétaire parlementaire*